



Hebdomadaire
Paraît le vendredi
N° 2436
10 avril 2015
1,20 € • DOM: 1,80€



Prolétaires de tous les pays, unissons-nous!

LUTTE

**Le journal
d'Arlette Laguiller**

OUVRIÈRE

UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Après la journée du 9 avril

Les travailleurs ont la force d'imposer leurs exigences!



Yémen, Syrie, Iran...

**Le désastre de
la domination
impérialiste**

pages 8 et 9

Dialogue social

**Gouvernement
et patrons contre
les droits ouvriers**

page 5

Dim, La Halle...

**Il faut
interdire les
licenciements**

page 15

Le compte personnel d'activité : une usine à gaz au lieu de garanties collectives

Hollande, désireux de donner du grain à moudre aux frondeurs du PS, a annoncé le 3 avril la création d'un compte personnel d'activité, qui cumulerait les droits à formation, le compte pénibilité, les RTT non effectuées et la mutuelle d'un même salarié. Tout salarié pourrait garder ce compte au cours de sa carrière, même s'il change d'emploi ou de région. Il paraît que le Parti socialiste ruminait une telle idée depuis vingt ans déjà !

Une telle annonce ne coûte pas un centime, puisque tous ces dispositifs existent déjà ! Il fait miroiter l'idée que ce compte unique permettrait au salarié de cumuler des trimestres et de partir ainsi plus tôt en retraite. Mais ce super compte semble surtout devoir n'être qu'une super usine à gaz. D'abord parce que le compte pénibilité est déjà bien difficile à faire valoir par un salarié, tant les critères en sont

complexes. Enfin et surtout, le vrai problème est que ce compte personnel d'activité isole en fait un peu plus le salarié. Auparavant, c'étaient les conventions collectives qui permettaient aux travailleurs de faire valoir leurs droits. En individualisant ainsi les dispositifs, le gouvernement rend beaucoup plus difficile leur mise en application pour les salariés. Comment un travailleur parviendra-t-il à faire

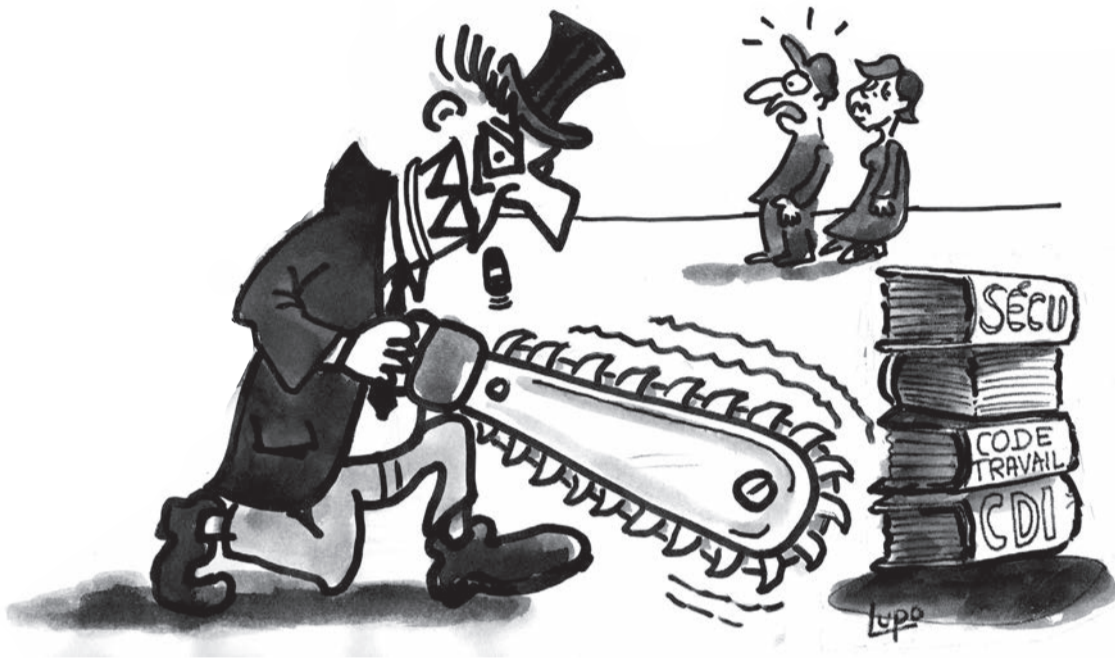
valoir ses droits, alors qu'il aura changé plusieurs fois d'entreprise et que ses voisins au travail n'auront pas le même compte ? Il n'est qu'à voir aujourd'hui la difficulté qu'ont certains

salariés du privé à calculer leurs trimestres pour la retraite.

Certains bien sûr y parviendront, et cela représentera peut-être un gain pour une minorité

mais, pour la grande majorité des travailleurs, ce compte personnel d'activité, s'il voit le jour, risque fort d'être une bulle sans contenu.

Aline Urbain



Contrat de travail : un chantier de destruction du CDI

Le gouvernement réfléchit à la possibilité d'étendre le contrat de projet, dit aussi contrat de chantier, qui est utilisé actuellement dans le bâtiment, à d'autres secteurs, comme l'informatique, les services aux entreprises, le conseil ou encore le numérique. Ce type de contrat a l'avantage, pour l'employeur, d'être à la fois limité dans le temps, contrairement au CDI, et souple, puisqu'aucune durée n'est prévue.

Le gouvernement affirme que cela

concernerait les PME et les TPE « innovantes », excluant, du moins pour le moment, le secteur du commerce et de l'industrie.

Cette généralisation du contrat de projet fait partie des cinq mesures exposées par le Medef dans un rapport intitulé : « Pour tuer la peur de l'embauche chez les chefs d'entreprise, principalement dans les TPE-PME ». Ce serait donc une des revendications du patronat qui serait satisfaite. Une de plus !

David Marcil

Don de RTT : une solidarité détournée

La ministre de la Fonction publique, Marylise Lebranchu, a annoncé que les fonctionnaires pourraient, à partir de mai 2015, donner des RTT à leurs collègues, comme c'est déjà possible dans le privé depuis 2014.

Cette mesure a pour origine l'émotion suscitée par le cas de cette petite fille

de cinq ans, atteinte d'une tumeur cérébrale incurable, et dont les parents devaient s'occuper à plein temps. Dans un élan de solidarité, beaucoup de leurs collègues avaient proposé de faire don d'un ou plusieurs jours de RTT pour que les parents puissent rester auprès de leur fille.

Cette générosité de la

part des salariés était tout à leur honneur. Mais de la part du gouvernement, par contre, il n'y a aucun jour de congé en plus, absolument aucune mesure pour aider des personnes à affronter ces situations dramatiques. En fait de cadeau, Marylise Lebranchu s'offre une pub gratuite.

D.M.

\$\$\$google.com

Google vient d'embaucher une nouvelle directrice financière, dont la mission sera, paraît-il, de réduire les coûts. En guise de cadeau de bienvenue, elle va percevoir 70 millions de dollars.

Les marchés financiers ont frétilé à cette bonne

nouvelle, et les actions de Google ont bondi. C'est que, quand on nous dit que le coût du travail est un frein à la compétitivité, on ne parle que de ceux qui font un travail utile.

« Cela s'appelle le capitalisme », disait le patron

de Google quand la presse a révélé les montages financiers utilisant les paradis fiscaux qui permettent à sa société de ne pratiquement pas payer d'impôts. On avait bien compris.

D.G.

Cercle Léon Trotsky

Temps de travail, salaires et lutte des classes

Vendredi 10 avril à 20h 30

Aubervilliers

Docks de Paris - Eurosites

Avenue des Magasins-Général Bâtiment 282

Métro Front-Populaire (ligne 12)

Participation aux frais : 3 euros

Lisez la revue Lutte de classe

Revue mensuelle de l'Union communiste internationaliste

Au sommaire du numéro 167 - avril 2015

- Espagne : des mobilisations des Indignés aux ambitions électorales de Podemos
- Grande-Bretagne : le redressement économique sous Cameron, mythes et réalités
- Les États-Unis acceptent de négocier avec Cuba pour mieux le dominer
- Afrique du Sud : du syndicat rouge au parti rouge ?
- Mexique : un régime en état de décomposition avancée
- Le Capital au 21^e siècle, une tentative d'actualiser le réformisme
- France : Lutte Ouvrière dans les élections départementales

Prix : 2 euros

Envoi contre cinq timbres à 0,66 euro

Radio France : 21 jours de grève et un plan d'austérité qui ne passe pas

Mercredi 8 avril, au vingt et unième jour de la grève de Radio France, qui regroupe France Inter, France Culture, France Bleu, France Musique, Fip et le Mouv', le PDG Mathieu Gallet devait présenter au comité central d'entreprise extraordinaire un plan d'économies que le gouvernement a chiffré à 50 millions d'euros. Ce plan pourrait imposer jusqu'à 380 départs volontaires parmi les salariés les plus âgés. Avant même que ce plan soit connu, les syndicats de Radio France ont fait savoir qu'ils refuseraient ces suppressions d'emplois.

Ce plan devrait maintenir les deux orchestres de Radio France, mais peut-être en réduire les effectifs, comme l'a suggéré la ministre de la Culture et de la Communication, Fleur Pellerin.

Vendredi 3 avril, la ministre avait sommé Mathieu Gallet de reprendre le dialogue avec les grévistes. Mais ceux-ci, en assemblée générale, ont voté une motion de défiance et exigé la démission du PDG, ce que celui-ci a refusé. Samedi 4, les négociations ont repris, mais elles ont aussitôt capoté. Les syndicats ont rejeté par avance les réductions d'effectifs et laissé entendre que ce plan ne peut que durcir la grève en cours.

Lundi 6 avril, le gouvernement était à la manœuvre, avec le secours de France Inter. La Matinale de Patrick Cohen sur cette radio était ressuscitée et recevait... Fleur Pellerin. La ministre a appelé à « trouver une issue rapide au conflit », mais elle a aussi justifié la stagnation de la dotation publique depuis 2012, à la source pourtant d'une partie des économies qu'elle cherche à imposer, en expliquant qu'« on demande des efforts à tout le monde ». Mais les grévistes de Radio France savent mieux que quiconque que « tout le monde », c'est toujours les salariés sur qui, partout, on fait reposer les efforts, sous forme de suppressions d'emplois et d'intensification du travail.

Quant à la suggestion de la ministre d'une « radio publique ambitieuse, plus économe des deniers publics », elle n'est pas de

meilleur augure. On aimerait entendre ce gouvernement tenir ce langage au Medef et l'inviter à se montrer plus économe en matière d'aides et subventions ! Mais tous les sacrifices que le gouvernement impose, à Radio France et ailleurs, ont justement pour objectif de garnir un peu plus la cassette d'un patronat insatiable.

Les animateurs de France Inter la présentaient autrefois comme la radio de ceux qui ont « quelque chose entre les oreilles ». En se montrant à leur poste tandis que « d'autres catégories sont en grève », selon la formule consacrée, ils auront surtout montré qu'eux n'ont guère de conscience sociale. Depuis le début, la grève mobilise les techniciens, ces invisibles indispensables au bon fonctionnement de la radio. Le syndicat des journalistes, le SNJ, n'a appelé qu'à une seule journée de grève, vendredi 3, et a même désavoué la motion de défiance contre le PDG.

En tout cas, les grévistes restent mobilisés pour la défense des emplois menacés et par la crainte que les critères de rentabilité finissent par détruire la qualité du service public, comme dans bien d'autres secteurs. On saura bientôt le contenu précis du plan et les conséquences pour la grève en cours.

En attendant, en optant pour la grève, les salariés de Radio France ont choisi la seule voie qui leur donne une chance de se faire entendre et de contrecarrer les sales coups que la direction leur a mijotés.

Jacques Fontenoy

Fin de la trêve hivernale : un toit pour tous !

Le 31 mars sonnait la fin de la trêve hivernale. Pour des milliers de personnes, ça a été le retour de l'angoisse de se voir jeter à la rue du jour au lendemain. Cela concerne aussi les 8 000 sans-domicile-fixe hébergés actuellement dans des centres d'urgence.

Interpellée par les associations et les centres d'hébergement, la ministre du Logement, Sylvia Pinel, a prétendu que « personne ne serait à la rue » et que « 2 000 places allaient être pérennisées ». Mais, en attendant que cette promesse soit peut-être tenue, ce qui reste à voir, Florent Gueguen, directeur général de la Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion (Fnars), rappelle la liste des centres qui vont fermer : « 780 places à Paris, 130 au fort de Nogent, 340 en Seine-Saint-Denis, 75 dans le Val-d'Oise, 108 à Troyes, 135 à Montpellier... »

Tous ces expulsés vont devoir appeler le 115, parfois toute la journée, pour, s'ils ont de la chance, éviter une nouvelle nuit à la rue. Les travailleurs sociaux du 115 ont d'ailleurs fait une journée de grève symbolique le 1^{er} avril pour protester contre cette incurie des pouvoirs publics. D'autant qu'à ces SDF, privés de logement depuis parfois des années, vont s'ajouter désormais les nouveaux locataires que les propriétaires peuvent expulser à partir du 1^{er} avril.

Combien seront-ils cette année ? Sur 126 000 jugements d'expulsion

prononcés en 2013, 13 000 ont abouti à l'expulsion forcée avec recours à la force publique. Mais combien sont partis d'eux-mêmes, ne voulant pas subir l'humiliation des huissiers et de la police, et ont erré de logements précaires en hôtels sordides ? C'est bien l'incapacité à payer les loyers, trop chers en regard des salaires insuffisants, qui explique ces jugements d'expulsion.

Le gouvernement laisse faire et ne tient même pas ses maigres promesses électorales en matière de logement social. En 2012, Hollande avait promis la construction de 150 000 logements sociaux par an, chiffre ridicule par rapport au 1,8 million de ménages en attente d'un HLM. Mais même cet objectif dérisoire n'est toujours pas atteint.

Aline Urbain



Loyers : les agences immobilières se sucent

Plus de quatre agences immobilières sur dix facturent aux locataires des honoraires au-delà du plafond imposé par la loi.

L'encadrement des loyers ayant été enterré, la seule mesure un tant soit peu favorable aux locataires inscrite dans la loi Duflot sur le logement, votée il y a un an, concerne les agences immobilières. Elle les oblige à afficher ce qu'elles appellent les frais d'agences, en réalité leurs honoraires, et d'en plafonner le montant qu'elles demandent au locataire. Mais, selon une enquête menée par l'association CLCV (Consommation, logement et cadre de vie), beaucoup ne respectent pas leurs obligations, y compris quand elles appartiennent à un des grands groupes

nationaux tels que Foncia, Citya ou Century 21.

Un quart des agences n'affichent toujours pas leurs honoraires, une proportion quasi-identique à celle constatée dans une précédente enquête il y a deux ans, quand ce n'était pas encore obligatoire. Quant aux plafonds des honoraires dus par les locataires, la CLCV note qu'il avait fallu attendre plusieurs mois leur publication, et finalement, ils ont été établis de telle manière que, dans certaines villes, ils n'avantagent nullement le locataire. Dans d'autres, le plafonnement devrait entraîner une

baisse significative des honoraires d'agence, 53 % en région parisienne.

Par exemple, pour un deux-pièces parisien, le locataire devrait économiser près de 300 euros. Mais, alors que le plafonnement est entré en application le 15 septembre dernier, 42 % des agences enquêtées à travers tout le territoire ne respectent toujours pas cette obligation. Certaines continuent même à charger le locataire de l'intégralité des frais d'agence, alors qu'ils sont pour une part imputables au propriétaire et pour une autre à partager moitié-moitié entre propriétaire et locataire. À ce jour, aucune de ces agences hors la loi n'a été sanctionnée.

Jean Sanday

Dialogue social : un projet de loi conforme aux souhaits patronaux

Vu les propos de Valls au moment de l'échec de la négociation entre patronat et syndicats sur la prétendue modernisation du dialogue social, plus simplement la présence des syndicats au sein des entreprises, on pouvait certes craindre le pire. Mais finalement le projet envoyé aux confédérations syndicales à la veille du week-end de Pâques, s'il reprend une partie des attentes du patronat, va se focaliser sur les entreprises de moins de 300 salariés.

Jusqu'ici, dans les entreprises de moins de 200 personnes et de plus de 50, les patrons pouvaient mettre en place des délégations uniques du personnel, les DUP, en fusionnant délégués du personnel et délégués du Comité d'entreprise. Cela a abouti de fait à supprimer dans ces entreprises les délégués du personnel, et donc la majorité des délégués existant jusque-là. Il restait le CHSCT (le comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail), avec les délégués et les pouvoirs correspondants. Le projet de loi généralise le système des DUP en y intégrant les CHSCT, et en l'étendant aux entreprises de moins de 300 salariés, soit une bonne part des sites

industriels, du bâtiment, des services ou commerciaux du pays. Pour les plus grandes usines ou bureaux, cela devra passer par un accord majoritaire avec les syndicats.

Pour faire passer la mesure auprès des syndicats, le ministre du Travail, Rebsamen, a annoncé que globalement le nombre d'heures de délégation ne serait pas touché. En revanche, le nombre de délégués devrait dégringoler pour les entreprises de moins de 200 salariés, et encore plus pour celles entre 200 et 299. C'est autrement plus important pour les travailleurs soumis aux pressions patronales. Ce « détail » sera décidé ultérieurement par décret par le gouvernement.

Il s'agit incontestablement d'un recul dans la représentation des travailleurs. Il est imposé par le gouvernement dans le but de « libérer » les patrons des fonctions syndicales les plus revendicatives, en ne gardant que le ronron où l'on fait semblant de parler de la bonne marche des entreprises, liée, comme aiment le dire et répéter les patrons, à « un sort commun ».

Berger, le secrétaire de la CFDT, monsieur toujours-oui aux propositions du gouvernement ou du patronat, a jugé le projet intéressant. Et comment pourrait-il se plaindre, lui qui était prêt à signer encore bien pire, en déplorant de n'avoir pu signer le protocole ravageur sur les droits syndicaux que le patronat lui avait présenté ?

Aujourd'hui, une partie du patronat considère que les syndicats sont un fardeau dont il n'a aucune raison de s'embarrasser. Le chômage de masse



entretient un sentiment de crainte parmi les travailleurs, et l'absence de grande contestation ouvrière fait rêver au patronat qu'il en sera toujours ainsi. Alors pourquoi se compliquer la vie, faire semblant de discuter et de recueillir des avis parmi les militants syndicaux ?

Le patronat a la mémoire courte. Si les droits syndicaux ont été tellement développés après 1968, ou encore après 1981, le but du pouvoir et du patronat d'alors était très intéressé. Il s'agissait d'encadrer au plus près une classe ouvrière qui avait montré sa combativité. Et la série infinie

de parlottes organisées entreprise par entreprise visait à morceler et diviser au maximum les travailleurs et à les lier à « leur entreprise », c'est-à-dire à leur patron, pour leur faire perdre de vue leurs intérêts communs de classe face à la classe capitaliste.

Avec ce projet, les militants combattifs, qui veulent entraîner leurs camarades de travail à résister à la morgue patronale, auraient des moyens réduits par rapport à ce qui existe aujourd'hui. Mais, sur cette voie, le patronat se prépare à des retours de bâton sévères.

Paul Sorel

EELV : bataille pour un retour à la niche... écologique

Au sein d'Europe écologie-Les Verts (EELV), le débat fait rage à nouveau entre ceux qui veulent retourner au gouvernement le plus rapidement possible et ceux qui, pour des raisons tactiques, pensent que ce n'est pas le moment.

Si l'ambiance est une nouvelle fois surchauffée, ce n'est pas lié au climat ou à une autre question environnementale. Alors que certains lorgnent vers le Front de gauche pour tenter d'échapper au discrédit du PS, d'autres, avec notamment le sénateur Jean-François Placé et François de Rugy, envisagent une « confédération » avec des écologistes « réalistes » comme Jean-Luc Bennahmias, connu pour avoir frayé avec le Modem de Bayrou.

Jean-François Placé se démarque de tout ce qui pourrait faire penser à une opposition à gauche du gouvernement, afin d'être dans les starting-blocks dans l'éventualité où Hollande annoncerait un remaniement ministériel. Il s'oppose ainsi à l'ancienne ministre du Logement de Hollande, Cécile Duflot qui elle a fait le choix, pour

le moment, de renoncer à un strapontin ministériel dans le gouvernement de Valls. Mais elle n'a pas pour autant coupé tous les ponts avec le gouvernement socialiste.

De Tunis où elle avait participé à une marche contre le terrorisme en compagnie de Hollande et de dirigeants du PS, Duflot

est revenue dans l'avion présidentiel. Selon *Le Canard enchaîné*, elle serait prête à une nouvelle participation gouvernementale, mais pas tout de suite, plutôt en janvier prochain, à condition bien sûr que l'écologie soit replacée au centre des débats.

Ces politiciens qui se drapent dans l'écologie se moquent totalement de l'avenir de la planète, et ils le montrent une nouvelle fois à cette occasion. Ce qui les agite, c'est leur avenir personnel et immédiat.

Jean Sanday

PLUS DE VERTS AU GOUVERNEMENT



Front national : Le Pen et les « fervents pétainistes »

Interrogé sur BFM-TV le 2 avril par le journaliste Jean-Jacques Bourdin, Jean-Marie Le Pen a réaffirmé ses propos sur les chambres à gaz, selon lui « un détail de l'histoire ». Poursuivant sur cette période, il s'est vanté de rassembler au sein du FN aussi bien des gaullistes que de « fervents pétainistes ».

Le Pen père tient à confirmer que son parti est un ramassis de réactionnaires relevant d'une peu reluisante tradition. On est bien loin du parti « neuf », qui n'aurait jamais été essayé, comme le prétendent ses dirigeants.

Le régime de Pétain, dont les nostalgiques ont une place revendiquée

au FN, porte la responsabilité du fichage et de la déportation des Juifs en France entre 1940 et 1944, ainsi que de la persécution des militants de gauche, des syndicalistes et de tous les opposants. Le Pen père ne renie pas cette dictature d'extrême droite, même si sa fille, qui veut ratisser plus large, marque ses distances avec les propos de son père. Tous ces gens-là, des fervents pétainistes du papa aux nouveaux cadres propres sur eux qui entourent la fille, appartiennent au même mouvement. Et cela donne une idée du régime réactionnaire dont ils rêvent.

Antoine Ferrer

Rectorat de Poitiers : Big Brother à l'académie

Le recteur de l'académie de Poitiers, qui apprécie les enseignants... au garde-à-vous, fait également dans la finesse lorsqu'il se propose de détecter les apprentis djihadistes scolarisés. Ainsi, lors d'une réunion de la mi-novembre 2014 avec les chefs d'établissements de l'académie, il les incitait à repérer les signes extérieurs de « radicalisation en milieu scolaire », mettant à disposition une présentation vidéo.

Médiapart a rendu public le contenu de cette vidéo. Confectionnée au rectorat de Poitiers, elle pointait comme signes de radicalisation une « barbe non taillée », un « habillement musulman », un « cal sur le front » témoignant de prières répétées, un « intérêt pour les débuts de l'islam », etc... rendant ainsi tout jeune musulman suspect à priori de terrorisme. Quant à des « comportements individuels » tels que

la « rhétorique politique » faisant référence à l'injustice en Palestine, ils étaient également à surveiller, selon cette vidéo.

Les déclarations de ce haut fonctionnaire devant les médias sur la liberté d'expression, le respect d'autrui, etc., sont à mesurer à l'aune de cette suspicion organisée qui n'a été connue que parce qu'elle avait choqué, à juste titre, des chefs d'établissement.

Correspondant LO

Lycée agricole de Rouillon (Sarthe) : la mobilisation a payé



Le mois dernier, on annonçait la suppression à la rentrée 2015 d'un poste de secrétaire administratif au lycée agricole La Germinière de Rouillon, dans la Sarthe.

Affecté à la gestion de l'ensemble des bourses de l'enseignement agricole, public comme privé, pour le département de la Sarthe, ce poste est d'autant plus important que l'établissement est dans une période de forte croissance des effectifs (+ 30 élèves à la rentrée 2014 et des perspectives similaires pour la rentrée 2015).

Et, alors même qu'une contractuelle venait de réussir son concours et pouvait prétendre à occuper ce poste, laissé vacant suite à une mutation, le ministère proposait le remplacement du poste de titulaire à 100% par un poste précaire à 70%, en arguant que cela revenait au même!

Contrairement aux promesses du ministre

Stéphane Le Foll, qui s'était engagé à ce qu'il n'y ait pas de suppressions de postes dans l'enseignement agricole, cette décision entretient une politique de précarité, jugée inacceptable par la majorité du personnel.

Pendant plus de trois semaines, tout l'établissement s'est trouvé en ébullition, une campagne de pétition a été menée auprès des élèves et de leurs parents. La tutelle, l'inspection académique à Nantes, les candidats aux élections départementales (notamment la députée suppléante du ministre Le Foll) ont été sollicités et une journée de grève a été largement suivie, avec 78% de grévistes sur tout l'établissement le 20 mars.

Enfin, le 26 mars, c'était une délégation de dix membres de l'établissement, accompagnée de représentants nationaux du Snetap-FSU et de la CGT, qui a rencontré des représentants du cabinet du ministre pour à nouveau exposer ses motifs de mécontentement.

À l'issue de cette rencontre, le personnel a appelé à une grève départementale, avec le second lycée public du département, et menacé d'un blocage total de l'établissement.

Le 27 mars, le ministère décidait de réaffecter un poste de secrétaire administratif titulaire à 100% au lycée et la note de service vient d'être publiée.

Si la principale revendication du personnel a été satisfaite, pour l'instant, ce n'est pas leur collègue qui sera prioritaire et, pour cela, tous restent mobilisés.

Correspondant LO

Lycée Victor-Hugo Poitiers : le recteur règle ses comptes

Judi 2 avril, 150 personnes se sont rassemblées devant la mairie de Poitiers à l'appel de l'intersyndicale Snes-FSU et Sud-éducation du lycée Victor-Hugo. Elles exigeaient la réintégration d'un de leurs collègues dans son établissement d'origine.

En effet cet enseignant de philosophie du lycée Victor-Hugo, au centre-ville de Poitiers, s'est vu notifier vendredi 27 mars une sanction de la part du rectorat, sous la forme d'une mutation d'office dans le nord des Deux-Sèvres, à 70 km de là. Rattaché à un établissement de Thouars, il effectuerait des remplacements sur le département et ses environs.

Cet enseignant avait été suspendu administrativement pour quatre mois par le recteur, début janvier, suite à des propos rapportés par un parent d'élève dans un courrier au rectorat et prétendument tenus en classe au lendemain de l'assassinat des journalistes de *Charlie Hebdo*.

Le seul propos que l'intéressé reconnaît est d'avoir qualifié ces journalistes de crapules et d'avoir fait le lien entre l'attentat parisien et la politique impérialiste des pays occidentaux. Si crapules est un terme déplacé pour ces hommes qui ont payé de leur vie leur liberté d'expression, le terrorisme des États impérialistes en Afrique et au Moyen-Orient est bien en grande partie responsable du développement des groupes djihadistes ou autres. Rien dans les paroles de l'enseignant ne valorisait, pourtant, les assassinats et ne justifiait l'acharnement administratif contre lui.

Accusé dans un premier temps d'avoir eu une attitude déplacée lors de la minute de silence, à laquelle il n'assistait pas, puis d'avoir fait l'apologie d'actes de terrorisme devant ses élèves, il a ensuite fait l'objet d'une poursuite judiciaire engagée par le recteur. Celui-ci appliquait ainsi les directives de fermeté du gouvernement, qui cherchait à exploiter l'émotion suscitée par les attentats pour créer un climat d'unité nationale,

quitte à étouffer toute voix discordante.

Convoqué au commissariat fin février, l'enseignant fut placé en garde à vue en cellule et soumis à un interrogatoire durant huit heures. Au final, les poursuites judiciaires engagées par le recteur furent classées sans suite. Mais le 13 mars il passait devant le conseil de discipline du rectorat, durant lequel, au-delà des griefs qui lui valaient cette convocation, sa manière même d'enseigner était remise en cause. Le vide du dossier lui faisait espérer la fin de cette affaire mais, le conseil de discipline n'ayant qu'un avis consultatif, le recteur eut le dernier mot et décida, malgré tout, de le sanctionner. Par la mesure de mutation d'office, le recteur applique la plus forte sanction dont il dispose, expliquant que « les agissements de ce professeur ont porté atteinte, non seulement à l'image de la fonction enseignante, mais à celle du service public de l'Éducation nationale ».

Trop occupé à surveiller les élèves, à sanctionner un enseignant et se moquant éperdument de la pénurie de postes, le recteur s'était abstenu de répondre à un problème de non-remplacement datant de plusieurs mois dans le lycée Jean-Moulin de Thouars. C'est chose faite: le poste vacant ne le sera plus... par la mutation forcée de l'enseignant de Poitiers.

Heureusement, les réactions ne manquent pas face à ce que des enseignants, des lycéens, des militants politiques de gauche et d'extrême gauche, considèrent comme un véritable acharnement vis-à-vis de cet enseignant de philosophie, par ailleurs militant du DAL et proche des milieux anarchistes.

Correspondant LO

Écoles de Paris : classes fermées, postes supprimés, élèves sacrifiés

Le 7 avril, le comité technique en charge de la carte scolaire se réunissait à Paris. Une grève était organisée le même jour, à l'appel du syndicat Snuipp, pour protester contre les menaces de fermetures de classes par l'académie de Paris et de suppressions de postes d'enseignants. Des enseignants et des parents se sont rassemblés devant le rectorat.

Au nom d'une vague prévision de baisse du nombre d'élèves à la rentrée de septembre 2015, l'académie est censée rendre 29 postes au ministère, ce qui entraînerait automatiquement autant de fermetures de

classes. Mais, de plus, l'administration envisagerait dans plusieurs arrondissements un total de 78 fermetures de classes, 47 en maternelle et 31 en primaire, et seulement 26 ouvertures dans d'autres écoles. Non seulement le résultat de ce calcul d'apothicaire est la suppression de dizaines de classes, mais les classes à effectifs réduits, exigées de longue date par les enseignants et les parents d'élèves pour favoriser l'apprentissage des enfants, sont un objectif de plus en plus éloigné.

Avec les suppressions de postes réclamées par le ministère, il devient de moins

en moins facile de remplacer les instituteurs absents en longue durée : cette année, l'académie a dû engager des contractuels, parfois par annonces. Quant à assurer des remplacements de courte durée, c'est quasiment impossible : les élèves sont alors accueillis tant bien que mal par la classe voisine, le suivi du travail scolaire devenant aléatoire.

On est bien loin, là aussi, des engagements de Hollande avant son élection, qui déclarait vouloir présider « pour la jeunesse de [son] pays ».

Viviane Lafont

L'Île-Saint-Denis : rythmes scolaires : les parents mobilisés

En janvier, le maire écologiste (EELV) de L'Île-Saint-Denis, petite commune populaire de Seine-Saint-Denis, a rendu publique sa volonté de réorganiser les rythmes scolaires.

Mettant en avant la chronobiologie et l'intérêt de l'enfant, la mairie proposait de mettre en place l'école le samedi matin au lieu du mercredi matin. Et puis, économies obligent, suite à la baisse importante des dotations de l'État, ce projet n'assurait plus aucun accueil des enfants avant 8h20 et instaurait la fin de la gratuité à 15h40, au lieu de 17h actuellement grâce à l'heure d'atelier gratuite (sports, arts plastiques, théâtre...).

Les associations de parents d'élèves ont très rapidement fait remonter le fort mécontentement des parents, aussi bien contre l'école le samedi que contre les frais supplémentaires pour les familles. Car, si la mairie a des difficultés financières, que dire de celles des parents, qui sont les premiers frappés par la crise ! Les associations de parents réclamaient de plus la mise en place de la cantine pour tous, les enfants de chômeurs n'y ayant pas droit, faute de places.

Les associations de



parents ont organisé elles-mêmes une consultation, confirmant que 80 % de ceux-ci étaient contre ce projet et pour le maintien des rythmes scolaires actuels. Après trois manifestations à une centaine de personnes et une intervention en conseil municipal, la mairie fit enfin un geste dans leur direction. Elle organisa un vote, donnant le choix entre l'école le samedi matin ou le mercredi matin, mais ne tenant aucun compte des autres revendications des parents. 80 % d'entre eux se prononcèrent contre le samedi, ce qui n'empêcha pas la mairie de conclure que 80 % des parents approuvaient

son projet ! Au conseil municipal suivant, des dizaines de parents sont venus dénoncer cette escroquerie et réclamer le statu quo, ce que souhaitaient à la fois parents et enseignants.

Les associations de parents d'élèves ont décidé d'écrire une lettre à l'Éducation nationale. Reste que les parents mobilisés peuvent être fiers de leur mouvement, qui a permis de faire reculer la mairie sur l'école le samedi matin. Et les liens bien réels qui se sont tissés seront précieux dans l'avenir pour continuer à se défendre collectivement.

Correspondant LO.

Prêts toxiques : pillage des hôpitaux

Une commission parlementaire, dont le porte-parole est un député UMP, vient d'adresser une lettre à plusieurs banques, dont Dexia et la BPCE, et à la Fédération française des banques, pour leur demander de mettre fin aux prêts toxiques pour les hôpitaux.

Certes, cette commission n'apporte pas de révélations. Mais elle confirme que « la dette hospitalière liée aux prêts toxiques a presque doublé depuis l'envolée du franc suisse. Ces hôpitaux ne peuvent même plus investir pour le quotidien, comme acheter des pompes à morphine. Ça doit cesser, à l'heure où les banques empruntent à 0,4 % voire 0 % ! »

En tout, c'est 30 milliards d'euros de dettes que les hôpitaux auraient contractés, dont 2,5 milliards de prêts toxiques.

Selon un rapport de la Cour des comptes, les indemnités à verser, pour un remboursement anticipé de ces prêts toxiques, sont évaluées à 1,4 milliard d'euros. Si on ne considère

que ceux qui sont basés sur le franc suisse, les emprunteurs devraient acquitter 130 % du capital restant dû. On comprend surtout que, dans ces conditions, les hôpitaux ne peuvent pas vraiment se libérer de ces prêts tentaculaires.

C'est une preuve supplémentaire, s'il en était besoin, que les banques se servent de leur position pour garder un moyen de plumer les collectivités et les institutions publiques, au vu et au su des plus hautes instances de l'État et des gouvernements qui les dirigent et qui se déclarent, une fois de plus, impuissants. Alors que ce serait d'abord à l'État de prendre en charge le financement des hôpitaux.

David Marcil

Les banques anticipent le chômage

Fin octobre 2014, l'Association française des banques (AFB) proposait de recruter 42 000 salariés entre 2015 et 2017, en contrepartie du « pacte de responsabilité ». En réalité, les banques ont continué à supprimer des emplois. Elles en ont détruit 15 000 depuis 2011. Et les plus importantes donnent l'exemple : en 2014, la BNP a supprimé 2 000 postes, la Société générale 1 600 et le Crédit agricole 3 200.

Le DRH de la BNP a déclaré : « Nous anticipons la poursuite de cette tendance à la réduction des effectifs. » Une formule bien alambiquée pour dire que les dirigeants des banques vont continuer à supprimer des emplois.

Une bonne explosion de colère des travailleurs, ils ne l'auront pas anticipée, mais ils l'auront bien méritée !

Vincent Gelas

Intercités SNCF : la loi du fric

La SNCF envisage de supprimer plus de la moitié de ses 300 trains Intercités, qui transportent chaque jour 100 000 voyageurs. Ces trains relient de grandes villes hors des lignes TGV, desservant par exemple Caen-Le Mans-Tours ou Bordeaux-Clermont-Ferrand-Lyon. La Cour des comptes estimant que ces lignes coûtent trop cher, la SNCF voudrait en supprimer six, réduire le trafic sur d'autres ou les remplacer par des lignes d'autocars.

L'argument donné est que les Intercités ne

seraient remplis qu'à 50 %. Peut-être, mais l'existence de ces lignes fait pourtant vivre des régions et assure un service public. Les supprimer augmenterait les profits de la SNCF, mais des milliers de personnes qui les utilisent verront leurs temps de transport augmenter, parfois considérablement, ou, s'ils sont contraints de prendre leur voiture, leur budget transport s'accroîtra en même temps que la pollution.

C'est cela, le progrès qu'on nous propose ?

V.G.

Iran-USA : l'accord sur le nucléaire en cache d'autres

Un accord-cadre a été signé le 2 avril à Lausanne, entre l'Iran d'un côté et de l'autre les États-Unis et les puissances impérialistes, Grande-Bretagne, Allemagne et France, auxquelles se sont jointes la Russie et la Chine. Même si sa finalisation ne devrait avoir lieu que fin juin 2015, cet accord portant principalement sur les capacités nucléaires de la République islamique suscite des réactions attendues.

Aux États-Unis, le chef de la majorité républicaine au Sénat l'a dénoncé comme un ensemble de « concessions de l'administration Obama à l'Iran ». En Israël, le cabinet de Sécurité du Premier ministre y est hostile, exigeant une « reconnaissance claire et sans ambiguïté du droit à l'existence d'Israël ». À Téhéran, la population

semble soulagée de pouvoir envisager une levée de l'embargo économique qui l'écrase depuis près de dix ans, responsable de l'aggravation du chômage, de l'effondrement du rial iranien par rapport au dollar et de la hausse des produits alimentaires et énergétiques. Les pays importateurs de pétrole sont rassurés. Quant

aux pétroliers, ils anticipent déjà les répercussions que l'accord pourrait entraîner, lorsque les stocks d'hydrocarbures iraniens déferleront sur le marché.

Pourtant l'accord de Lausanne, s'il semble à première vue rompre avec l'attitude des prédécesseurs d'Obama, n'en constitue pas moins un marchandage dans lequel le régime iranien est contraint d'entrer. En effet les États-Unis ne s'engagent à suspendre les sanctions internationales et les embargos qu'une fois que l'Iran aura démontré qu'il a réduit sa capacité à enrichir l'uranium et son stock d'uranium enrichi déjà existant, inspections de l'Agence internationale de l'énergie atomique

à l'appui.

Si la situation économique de la population iranienne s'améliore un peu, ce ne sera pas, loin de là, à des considérations humanitaires qu'elle le devra. L'enjeu est stratégique pour les grandes puissances : l'Iran n'est plus « l'axe du Mal » que Bush feignait de craindre, mais une puissance régionale incontournable dans le chaos que les États-Unis et leurs alliés ont créé au Moyen-Orient.

L'Arabie saoudite et les États du Golfe, avec l'aval des États-Unis, ont favorisé l'émergence des milices islamistes, au point de rendre la situation incontrôlable. Désormais, les dirigeants des États-Unis en sont à voir en

l'Iran le seul recours pour rétablir un certain équilibre. Pays peuplé, industriel, potentiellement influent en Syrie, en Irak et au Yémen, l'Iran redevient un pion nécessaire à l'impérialisme sur l'échiquier régional.

L'impérialisme américain n'en sort pas pour autant de ses contradictions, allié ici de l'Iran, là des pays du Golfe et de la Turquie, autant d'États rivaux qui se mesurent par milices interposées. L'accord ne mettra fin ni aux tensions et à l'affrontement des milices et des armées rivales, ni aux malheurs des populations.

Viviane Lafont

Yémen: la population victime

L'Arabie saoudite a intensifié son offensive militaire commencée le 26 mars au Yémen. L'aviation et la marine saoudiennes bombardent désormais les quartiers tenus par les milices houthistes dans la ville d'Aden, le grand port du sud du pays. La population paie un lourd tribut dans cet affrontement : il y a déjà plus de 500 morts et de 1 500 blessés dans tout le pays.

Les houthistes, une organisation politico-religieuse se réclamant d'une branche du chiisme, sont traditionnellement implantés dans le nord du Yémen, à la frontière de l'Arabie saoudite. Ils ont gagné en influence en se mobilisant contre la corruption et l'augmentation des prix après le printemps 2011. À partir de l'été 2014, ils se sont emparés de territoires de plus en plus étendus avant de prendre possession de la capitale, Sanaa, et d'en chasser le président Hadi en janvier 2015. Alliés aux forces de l'ancien président Saleh, qui avait dû quitter le pouvoir en 2011, ils ont alors commencé à menacer Aden et le sud du pays.

Dans un pays unifié il y a seulement vingt-cinq ans, l'État yéménite s'est effondré, l'armée étant éclatée entre une partie restée fidèle à Saleh et une autre qui soutient Hadi. À cette guerre, il faut ajouter les attentats suicides opérés par al-Qaïda depuis des mois et, depuis peu, ceux revendiqués par Daech, qui cherche à étendre son influence au-delà de la Syrie et de l'Irak, dans la péninsule arabique.

Cette situation a été encore aggravée par l'intervention

de l'impérialisme américain qui a utilisé, depuis 2012, des drones pour bombarder le sud du pays, sous prétexte d'y débusquer les chefs terroristes d'al-Qaïda.

En intervenant à la tête d'une coalition de neuf pays, l'Arabie saoudite entend montrer qu'elle reste la puissance régionale avec qui il faut compter, en opposition à l'Iran qui soutient les milices chiites houthistes. Ce message est aussi adressé aux États-Unis, qui se sont trouvés mis devant le fait accompli. L'impérialisme américain s'est certes toujours appuyé sur l'Arabie saoudite, et Obama a déclaré publiquement soutenir l'opération militaire de cette alliée historique dans la région. Mais cette offensive militaire ne peut que l'embarrasser, à un moment où il conduit un rapprochement avec l'Iran, son allié contre Daech en Irak.

La population yéménite est depuis des années victime des rivalités entre milices et bouts d'appareil d'État. L'intervention des puissances régionales et le jeu qu'elles mènent avec les USA vient encore alourdir le tribut qu'elle paie.

Daniel Mescla

Syrie : le martyre des Palestiniens de Yarmouk

Depuis le 1^{er} avril, les miliciens islamistes de Daech tentent de prendre le contrôle de ce qui reste du camp palestinien de Yarmouk, dans la banlieue de Damas. Les télévisions du monde entier ont montré des images de réfugiés hagards, affamés, terrorisés, racontant des scènes d'horreur.

Bien peu parviennent à s'échapper, car le camp est encerclé et bombardé par l'armée de Bachar el-Assad. La population est prise en tenaille entre deux armées qui sont censées se combattre et qui, sinistre ironie, se parent toutes les deux du drapeau de la cause palestinienne.

Ce camp, un quartier de la banlieue de Damas en fait, existe depuis 1957 et comptait 150 000 habitants avant la guerre civile. Il avait été fondé par des Palestiniens réfugiés en Syrie après leur expulsion consécutive à la guerre de 1948 et à la politique de terreur organisée par les fondateurs de l'État d'Israël. Yarmouk était depuis resté un quartier palestinien, avec ce que cela veut dire d'autonomie par rapport à l'État syrien, de politisation de la population,

de présence des organismes internationaux. Ce quartier surpeuplé comptait des écoles, des hôpitaux, des centres sociaux.

Dès le début de la guerre civile, l'armée de Bachar el-Assad a encerclé Yarmouk, l'a bombardé, a affamé les habitants, coupé le courant, interdit le passage aux convois des Nations unies, etc. La zone s'est ainsi vidée et il ne reste aujourd'hui que 18 000 personnes, qui préfèrent avoir faim chez elles et sous les bombes que tenter un nouvel exode. C'est donc dans ce quartier dévasté et mourant de faim que Daech finit le sinistre travail : réduire à rien le peu de vie autonome palestinienne qui subsistait.

Car c'est bien de cela qu'il s'agit, du côté du dictateur en place comme de celui des

dictateurs en devenir : détruire tout ce qui n'est pas leur pouvoir, au prix, s'il le faut, de la destruction de la population elle-même.

Les Nations unies demandent l'accès au camp pour pouvoir évacuer les civils. Les diplomates occidentaux et les journalistes des pays impérialistes déplorent les horreurs sans nom. Mais qui d'autre que les grandes puissances a installé, armé, soutenu successivement et les uns contre les autres tous les tortionnaires, étatiques ou en passe de le devenir, ennemis ou alliés au gré des changements de rapport de force, au Moyen-Orient ? L'impérialisme ne peut se maintenir dans cette région et sur les champs de pétrole que par la force des armes et les dictatures, donc par la répétition, encore et toujours, de martyres comme celui de Yarmouk, qui tend à devenir le sort commun de populations entières, de l'Afghanistan à la Syrie et de l'Irak à la Palestine.

Paul Galois



Dans le camp de Yarmouk.

Kenya : massacre à l'université

Un commando d'islamistes a perpétré un massacre d'étudiants, le 2 avril, au sein de l'université de Garissa dans le nord du Kenya. Près de 150 personnes ont péri dans cette attaque qui est un pas de plus dans l'escalade guerrière entre le gouvernement kényan et les chebab somaliens.

Frontalière du Kenya, la Somalie traverse une épouvantable guerre civile depuis vingt-cinq ans. Les chefs de guerre s'y déchirent, n'hésitant pas à massacrer les populations si besoin. Ils s'appuient sur des milices et recherchent des soutiens à l'extérieur du pays, débouchant sur des interventions armées.

Ainsi, les États-Unis ont envoyé leurs soldats en Somalie en 1993. Puis, s'étant retirés à la suite de pertes importantes, ils ont poussé l'armée éthiopienne

à intervenir à son tour en 2006, avant de s'en retirer deux ans plus tard. C'est dans ce chaos, surtout depuis le retrait éthiopien, que la milice islamiste des chebab a pris de l'importance, a absorbé des gangs rivaux et s'est renforcée de djihadistes étrangers.

Le gouvernement kényan, rival de l'Éthiopie, a commencé à intervenir dans la guerre civile somalienne en 2011, au moment où une terrible famine sévissait. En envoyant son armée envahir le sud de la Somalie, jusqu'au

port de Kismaayo, le Kenya est rentré en conflit direct avec les chebab. Depuis, ces islamistes reculent militairement, mais ils mènent en rétorsion une politique d'attentats sur le sol kényan. Le récent massacre de Garissa suit celui du centre commercial de Westgate à Nairobi, capitale kényane, commis en septembre 2013.

Les tueurs de Garissa, qui ont trouvé la mort le 2 avril, n'étaient pas tous somaliens, puisqu'au moins un étudiant kényan faisait partie du commando. Cette importation de la guerre civile somalienne au Kenya est facilitée par le fait que, de part et d'autre de la frontière entre les deux pays, une partie de la population est d'ethnie somalie. Les somalis du Kenya sont délaissés par le

gouvernement et les chebab ont commencé à y recruter des soldats. Mais ils ne sont pas les seuls à perpétrer des massacres pour accéder au pouvoir.

Ainsi Uhuru Kenyatta, l'actuel président kényan, fils du premier président du pays, avait attisé les violences politico-ethniques qui avaient suivi l'élection présidentielle de 2007. Cela avait été l'occasion pour lui de s'emparer du poste de vice-Premier ministre, au prix de plus d'un millier de morts.

Président depuis deux ans, Kenyatta a promis de lutter contre la corruption. Or quatre membres de son gouvernement et plusieurs hauts fonctionnaires mis en cause pour corruption ont dû démissionner en mars.

Comme le disait un policier de Garissa peu pressé de se frotter aux islamistes, en montrant ses chaussures éventrées à des journalistes: «Faut-il se faire tuer pour nos chefs, alors que ceux-ci sont corrompus et détournent l'argent de nos équipements?»

Le 7 avril, une manifestation a eu lieu à Nairobi pour protester contre l'incapacité du gouvernement à protéger la population. L'armée kényane peut se montrer prompt à bombarder les chebab en Somalie, comme elle l'a encore fait quatre jours après l'attentat. Mais ce n'est pas cela qui rendra les campus du Kenya plus sûrs.

Lucien Déroit

Migrants : droit de la mer et loi du profit



En 2014 les navires de commerce ont au total sauvé 40 000 migrants dérivant sur des embarcations de fortune. Aussi une organisation regroupant 80 % des armateurs demande maintenant de l'aide aux organismes internationaux pour faire face au sauvetage de tous ceux qui tentent de traverser la Méditerranée.

Il est d'usage que les navires se déroutent pour porter secours à d'autres. C'est même une obligation inscrite dans le système juridique international qui encadre le droit de la mer. Mais les armateurs opposent à la simple humanité et à

la loi les 50 000 dollars que coûterait chaque journée de retard d'un navire de commerce. Ils menacent donc, à mots couverts pour l'instant, de modifier les routes des navires de façon à éviter les zones de passage des migrants.

En 2014 les armateurs ont fait des milliards de profits, 600 millions de dollars pour le seul CMA CGM, troisième mondial et premier français. Dans la même période 3 500 migrants ont péri en traversant la Méditerranée. Mais ceux-là ne leur ont rien coûté...

Paul Galois

Brésil : l'eau et l'électricité menacées par le profit

Depuis le début de l'année, la moitié sud du Brésil est frappée par des coupures de courant à répétition. En même temps l'eau menace de manquer au robinet, et une grande ville comme Sao Paulo rationne les quartiers populaires. Cela n'est pas dû à une surconsommation irresponsable des citoyens, mais à une mauvaise gestion des ressources en eau en vue des profits privés.

Les grands fleuves brésiliens des bassins de l'Amazonie et du Parana charrient 13% de l'eau douce de la planète et produisent 90% de l'électricité du pays. Encore faut-il gérer correctement ces énormes ressources, veiller à ce que les barrages se remplissent à la saison des pluies et à ce que l'eau de consommation ne se perde pas par les fuites du réseau de distribution. Ce n'est pas le cas.

Le système de contrôle de la production et celui de distribution de l'électricité ont été privatisés dans les années 1990, les centrales hydroélectriques restant publiques. Les gestionnaires privés veillent à dégager un maximum de profits: les tarifs ont augmenté de 23% en moyenne en février, de 60% sur un an. Mais ils ne se préoccupent pas du niveau de l'eau dans les barrages, ce qui avait déjà entraîné en 2001-2002 une grave crise



de l'électricité. Cette année il a peu plu de décembre à février dans le sud du pays, à la saison des pluies, et les barrages sont au plus bas. Il n'y a plus d'autre solution que de couper le courant en milieu d'après-midi, au moment où les systèmes de climatisation et les ventilateurs tournent à fond.

La même négligence frappe le système d'adduction d'eau. L'eau au robinet représente 6% de la consommation, l'agriculture industrielle 72% et l'industrie 22%. À Sao Paulo, la distribution d'eau a été privatisée à partir de 2002, même si l'État de Sao Paulo conserve 51% des actions. Le système Cantareira de réservoirs est notoirement dépassé et la construction d'un réseau d'appoint a été décidée, mais les travaux n'avancent pas. Cela n'a pas empêché les actionnaires de pousser à la consommation d'eau, qui leur rapporte, sans investir

pour entretenir les canalisations, où 40% de l'eau se perd. Aujourd'hui, le niveau des réservoirs est tombé à 5% et le gouverneur impose le rationnement aux quartiers pauvres de la région métropolitaine, comme il l'avait déjà fait en 2003, lors d'une précédente pénurie. Rio, Belo Horizonte et leurs villes de banlieue sont eux aussi menacés.

Face à ces pénuries d'eau et d'électricité, le gouvernement national et les gouverneurs régionaux ont leurs solutions: culpabiliser la population, pour qu'elle restreigne momentanément sa consommation, et augmenter les tarifs. Le ministre des Mines et de l'Énergie l'a dit: «Nous avons de l'énergie. Elle existe, mais elle est chère.» Les prix vont donc encore augmenter, pour accroître les profits d'actionnaires dont l'incurie a provoqué la crise.

Vincent Gelas

Québec : manifestations contre l'austérité



Plusieurs manifestations ont eu lieu ces dernières semaines à Montréal, la plus grande ville du Québec, contre la politique d'austérité menée par le gouvernement de cette province canadienne.

En poste depuis un an, Philippe Couillard, le Premier ministre libéral de la province du Québec, mène une politique de restrictions budgétaires au

prétexte de « reprendre le contrôle de nos finances publiques ». Son gouvernement mène de multiples attaques contre les services publics.

L'enseignement est visé, au point qu'une grève étudiante est en cours depuis le 23 mars. Elle est suivie par des dizaines de milliers d'étudiants, et plus de cent mille le jeudi 2 avril lors d'une journée de grève

États-Unis : innocenté après 28 ans

Anthony Ray Hinton, Noir américain de 58 ans, vient d'être libéré après vingt-huit ans passés dans les couloirs de la mort en Alabama pour deux crimes qu'il n'avait pas commis, toutes les charges contre lui ayant finalement été abandonnées.

En 1985, suite à deux meurtres de gérants de fast food de Birmingham, il avait été « identifié » sur une série de photos par un témoin, puis condamné avec comme seul autre élément un pistolet retrouvé au domicile de sa mère, du

même calibre que celui ayant servi aux crimes. Et cela malgré le fait que ses collègues de travail aient affirmé qu'Anthony travaillait avec eux le jour des meurtres, dans un entrepôt situé à 25 km... et malgré le fait que le procureur soit connu pour ses préjugés raciaux.

Si les faits ont pu être rejugés, c'est que, depuis 1999, une association, l'EJI (Equal Justice Initiative) s'est emparée de son cas et s'est acharnée pendant seize ans. Elle a pu en particulier faire mener une

étude balistique qui l'a complètement innocenté. Cette même étude balistique, Anthony n'avait pu la présenter en 1985, n'ayant pas les moyens à l'époque de payer un expert qualifié...

Grâce au travail de militants d'associations, depuis le rétablissement de la peine capitale en 1976, plus de 150 innocents ont pu être extraits de la machine de mort qu'est la justice américaine qui a d'autres sinistres exploits de la même veine à son palmarès.

Lucien Déroit

Antoine Ferrer

Aline Urbain

Allemagne : la solidarité contre le racisme

Dans la nuit de vendredi à samedi 4 avril, à Tröplitz, une petite ville de l'ancienne Allemagne de l'Est, un incendie criminel a détruit le toit d'une maison destinée à devenir un centre de réfugiés en mai prochain. Ce centre devait accueillir 40 réfugiés. La toiture a été complètement détruite par les flammes. Deux personnes, qui habitaient encore le bâtiment, ont pu sortir miraculeusement indemnes. Cet incendie fait suite à plusieurs manifestations organisées par le parti néonazi NPD, qui n'a recueilli que 5 % des voix aux dernières élections mais qui spéculer sur les sentiments xénophobes contre les demandeurs

d'asile. À Dresde, à une centaine de kilomètres, le mouvement xénophobe Pediga a réuni plusieurs milliers de personnes à plusieurs reprises pour protester contre « l'islamisation de l'Occident ».

C'est sur ce fond de mobilisation que le maire de cette petite ville de 2 700 habitants s'était déclaré favorable à l'accueil de demandeurs d'asile, et cela, même après avoir reçu des menaces de mort. Mais une manifestation des néonazis, autorisée par le Land, juste devant son domicile l'a amené finalement à démissionner début mars. Il s'était plaint alors, à juste titre, du silence assourdissant des pouvoirs publics.

Cependant le conseil d'arrondissement de la ville n'avait pas renoncé au projet. Et de nombreux Allemands avaient manifesté leur solidarité au maire, abandonné par l'État.

Cet incendie est un nouveau coup pour ceux qui jugent normal d'accueillir des demandeurs d'asile. L'ancien maire a d'ailleurs appelé les habitants de la ville à ne pas baisser les bras et à les accueillir provisoirement chez eux. Ce serait le meilleur moyen de contrer le poison xénophobe distillé par les néonazis dans l'indifférence des autorités.

Aline Urbain

Sharpeville, 1960 : une étape de la lutte contre l'apartheid

Le 21 mars 1960 en Afrique du Sud, une foule pacifique de 5 000 Noirs manifestait devant un poste de police contre le système des « pass » à Sharpeville, dans la région de Johannesburg. La police tira, tuant 67 personnes et en blessant des centaines d'autres.

Pour les Noirs, le pass symbolisait l'oppression raciste de l'apartheid. Ce passeport intérieur, qu'ils devaient présenter à toute occasion, recensait dans le détail toute leur vie, en particulier leurs adresses et leurs emplois. Il devait être régulièrement visé par la police et l'employeur. Toute infraction était sévèrement punie et entraînait la déportation dans la réserve ethnique (homeland) à laquelle chaque Noir était censé appartenir, même s'il n'y avait jamais mis les pieds.

Contre ce système, les organisations noires préconisaient la désobéissance

non-violent, et appelèrent les Noirs à faire grève en restant dans leurs banlieues réservées, les townships. Le régime décréta l'état d'urgence, multiplia les perquisitions et les arrestations. Il mit cinq mois à briser le mouvement, au prix de centaines de morts. Comme toutes les organisations anti-apartheid, l'ANC et le PAC furent interdits. Réduits à la clandestinité, ils passèrent de la non-violence à la lutte armée, créant des « branches armées » et organisant des actions terroristes symboliques. C'était encore se méfier de l'action autonome des masses, transformées



civile pacifique: se présenter en foule, sans pass, aux postes de police pour se faire arrêter. L'ANC (African National Congress) avait inauguré cette tactique, imitée de celle de Gandhi en Inde, qui permettait de mobiliser les masses sans s'affronter directement au régime. Le PAC (Pan-African Congress, issu de l'ANC) reprit cette tactique en 1960, et des milliers de manifestants répondirent à son appel. Mais, après quelques centaines d'arrestations, le régime se mit à répondre par des balles.

Le massacre de Sharpeville déclencha dans tout le pays grèves et marches de protestation. Les organisations noires les encadrèrent, faisant tout pour maintenir leur caractère

en spectatrices des actions des guérilleros.

La répression donna au régime une dizaine d'années de répit, même si elle provoqua aussi une large réprobation dans l'opinion internationale. Certains investisseurs étrangers quittèrent même le pays, considéré comme peu sûr. En 1966, l'ONU fit du 21 mars, date anniversaire du massacre de Sharpeville, une journée internationale contre le racisme.

À partir des années 1970, les luttes ouvrières et les révoltes contre l'apartheid n'allaient plus cesser, avec en particulier la révolte de Soweto en 1976. Mais il fallut attendre 1994 pour voir la fin de ce régime de racisme institutionnalisé.

Vincent Gelas

Industrie pharmaceutique : « satisfait ou remboursé », la nouvelle façon de vendre

« Satisfait ou remboursé » le slogan publicitaire n'est pas réservé aux seuls yaourts, barres glacées ou dentifrices, il s'applique aussi à certains médicaments. Pas n'importe lesquels mais les plus chers, les nouveaux médicaments dits innovants et dont les prix accèdent à des sommets encore jamais atteints.

Sovaldi, médicament contre l'hépatite C, est de ceux-là. En 2014, Gilead, le laboratoire américain qui le fabrique, avait fixé le prix de vente à 650 euros le comprimé, soit 54 600 euros le traitement de trois mois. Finalement, après d'âpres négociations, il avait accepté de baisser son prix à 488 euros le comprimé soit 41 000 euros le traitement.

Remboursé à 100 %, voilà un médicament qui promet de faire du trou de la Sécurité sociale un véritable gouffre. Certes, un contrat prévoit que, si le laboratoire dépasse un certain seuil de vente, il devra rembourser l'Assurance maladie. C'était le cas pour 2014, sauf que pour l'instant, on n'a pas entendu parler du chèque que Gilead devrait

signer.

Le « satisfait ou remboursé » est du même ordre. Il concerne également des médicaments innovants. C'est le cas d'un médicament contre les cancers du sang commercialisé depuis l'été 2014 par le laboratoire Celgene. Le prix a été fixé à 8 900 euros par traitement soit, comme chaque malade doit suivre cinq traitements, la modique somme de... 44 500 euros, remboursés à 100 % par la Sécurité sociale. Le contrat stipule que le laboratoire s'engage à rembourser l'Assurance maladie en cas d'échec du traitement. Alors, à chaque

consultation, le médecin prescripteur doit remplir une fiche, noter tous les renseignements. Puis les fiches sont transmises à un organisme qui analyse les données. Le laboratoire promet qu'à la fin de l'année, il remboursera l'Assurance maladie du montant du traitement pour chaque malade qui n'aura pas été amélioré ! On imagine aisément les allers-retours, les analyses, contre-analyses et autres expertises qui seront pratiqués avant que le moindre chèque soit signé.

D'autres laboratoires ont signé de tels contrats dits « de performance ».

L'un d'entre eux, UCB, affirme avoir d'ores et déjà remboursé l'Assurance maladie pour des malades qui n'ont pas été améliorés par son médicament contre la polyarthrite. Combien ? C'est confidentiel, répond-il, mais « non négligeable », ajoute-t-il. Ce n'est pas très transparent mais il est clair et public qu'en échange il a obtenu un prix de vente tout à fait satisfaisant.

Le « satisfait ou remboursé » pour les médicaments ? L'assurance d'un prix canon contre l'illusion d'un remboursement.

Sophie Gargan

Les aides à domicile : galère pour les salariés et les personnes aidées

Les restrictions budgétaires de l'État font des ravages dans l'aide à domicile destinée aux personnes âgées et handicapées. Et en plus, les conseils généraux et les caisses de retraite ne sont pas en reste, loin de là. Tout ce beau monde se décharge à bon compte d'une mission de service public sur des associations dont il réduit d'année en année les budgets.



effectués ménage, toilette, courses... D'une année sur l'autre, il n'est pas rare que des personnes passent d'un GIR 4 à un GIR 5 par exemple, comme si leur dépendance diminuait avec le temps et l'âge.

Les conditions de travail des aides à domicile ont toujours été difficiles et même éprouvantes : emplois sous-payés, souvent à temps partiel, peu de formations, les déplacements payés 0,35 euro du km et seulement d'une intervention à une autre, etc. Chacun est isolé dans son travail et face à son employeur. Sans parler des problèmes de santé liés au travail : tendinites, hernies discales, problèmes graves aux bras ou aux jambes, à la colonne vertébrale. Beaucoup ne vont pas jusqu'à la retraite, mais se retrouvent à 50 ans, ou avant, en invalidité avec 700-800 euros pour vivre après des années de ce travail difficile.

Le 7 mars à Nevers, les aides à domicile étaient

200 à manifester devant la préfecture à l'appel de leur association professionnelle, venant de tout le département et aussi du Loiret. Quelques pancartes dénonçaient les salaires et les conditions de travail. Elles ont été contentes de se retrouver, nombreuses, et de pouvoir discuter entre elles.

Les aides à domicile revendiquent des formations pour apprendre les bonnes postures par exemple, des téléphones portables pour pouvoir se joindre en cas de difficulté chez un usager ou simplement pour se coordonner ou communiquer sur l'état de telle personne quand elles effectuent un remplacement. Elles demandent des salaires décents alors qu'aujourd'hui, pour un temps complet, elles touchent le smic.

Beaucoup d'aides à domicile sont conscientes qu'il ne faudra pas en rester là

Correspondant LO.

Beucaire (Gard) : la municipalité FN harcèle les forains

Lundi 23 mars, à l'appel des syndicats des marchés, les forains ont bloqué les entrées de Beaucaire avec leurs camions porteurs de banderoles « Non à la discrimination ! » Ils protestent contre le harcèlement dont ils sont victimes de la part de la municipalité FN de Beaucaire.

Cette municipalité FN nouvellement élue a décidé de réduire le nombre de forains sur le marché de la ville dont, suivant en cela son programme électoral, elle veut restreindre le périmètre. Elle a supprimé des emplacements de commerçants, pour la plupart maghrébins d'origine, installés depuis des années, sans leur demander leur avis et sans leur proposer d'autres places.

Ce marché, deux jours par semaine, propose à des acheteurs modestes des fruits et légumes, des objets de bazar à 1 euro, des vêtements peu coûteux. Il semblerait que la municipalité veut le transformer en un « marché provençal », plus « classe » à ses yeux, mais certainement moins utile aux habitants de Beaucaire et de Tarascon.

De plus, elle s'est mise à appliquer strictement son règlement pour contraindre les forains à s'installer dès 7 heures, au lieu des 8 heures habituelles. Pour cela elle a distribué des avertissements et des sanctions,

quelquefois plusieurs pour une même personne. La nuit en hiver, et alors que les employés municipaux n'ont pas toujours terminé le nettoyage de la place, il faut être fin prêts à 7 h 30 et présenter sur-le-champ ses papiers professionnels ; pas le temps d'aller les chercher dans le camion. Aucun carton ne doit « traîner » dans le stand, etc. Pour deux avertissements, c'est l'interdiction du marché pour un mois et au bout de trois avertissements c'est l'exclusion définitive. À ce rythme, ils sont nombreux à être interdits de marché.

La plus grande foire de l'année à Beaucaire est une foire réputée, qui existe depuis...1217. Mais la municipalité y a supprimé 170 emplacements, refusant ainsi une place à de nombreux forains.

C'est donc en se voyant victimes d'une véritable opération de harcèlement que les forains ont manifesté contre ces attaques d'une municipalité dont la préférence est de s'en prendre aux pauvres.

Correspondant LO

Logements d'urgence (Troyes) : coup d'arrêt aux expulsions

Plus de 200 personnes ont manifesté mardi 31 mars à Troyes, dans l'Aube, contre l'annonce par la préfecture de ne plus financer, dès la fin de la «trêve hivernale», les places d'hébergement d'urgence. Ainsi 101 personnes, dont 45 enfants, étaient menacées de devoir quitter l'appartement ou l'hôtel où elles étaient hébergées, sans aucune autre proposition de logement. Les travailleurs sociaux du SIAO, le Service d'accueil et d'orientation

qui coordonne les appels au 115 et attribue les logements d'urgence, et les organismes gestionnaires de l'accueil de ces personnes avaient été prévenus de cette décision la semaine précédente.

La manifestation, importante et dynamique, rassemblait quelques familles menacées d'expulsion, des travailleurs sociaux du SIAO et des bénévoles des associations comme les Restos du cœur, le Secours populaire et la Croix-Rouge,

ainsi que des enseignants, des militants d'organisations syndicales et politiques, dont Lutte Ouvrière.

Les bénévoles et les travailleurs sociaux ne supportent plus les conséquences dramatiques d'un dispositif déjà saturé, faute de moyens suffisants pour répondre aux besoins. La situation inhumaine dans laquelle l'État jette ces familles soulève l'indignation : elles n'ont d'autre perspective que de se

retrouver à la rue avec leurs enfants, et pour certaines sans aucun moyen financier. Ces galères s'ajoutent à celles des deux familles avec enfants toujours à la rue et des trois ménages qui sont sous le coup d'une expulsion locative avec réquisition de la police. Une vingtaine de jeunes ne téléphonent même plus au 115, ayant compris qu'il n'y a pas de place pour eux.

Après une prise de parole sur la place de

l'Hôtel-de-Ville de Troyes, le cortège s'est rendu devant la préfecture. Une délégation a été reçue par le directeur de cabinet de la préfète, et a été ovationnée quand, après une heure d'attente, elle a annoncé que tous les résidents continueraient à pouvoir vivre en hôtel ou en appartement. Encore faudrait-il que les financements suivent et soient pérennisés!

Correspondant LO

SNCF région Rhône-Alpes : colère et inquiétude au Fret

Les discussions dans les sites du Fret SNCF de la région Rhône-Alpes s'animent autour de la perte par la direction d'un très gros client, Danone, qui représente 35% du chiffre d'affaires national.

La SNCF ne devrait plus assurer le transport des bouteilles d'eau entre le site de Danone à Évian-Publier et le triage d'Ambérieu, dans l'Ain.

Depuis 2007, environ 20% de ce trafic était déjà assuré par ECR, une filiale de la DeutscheBahn, la compagnie ferroviaire allemande. Mais à partir de 2016, c'est l'ensemble de ce trafic qui sera assuré par une entreprise privée, RégioRail, filiale d'Euro-rail. Pour Fret SNCF, cela concerne 60 à 80 emplois sur le site d'Annemasse qui devrait fermer, et dans les autres services, dans les bureaux à Lyon par exemple. Et l'inquiétude est d'autant plus grande qu'un second appel d'offres de Danone, pour les transports au-delà d'Ambérieu, a été remporté selon les destinations par

Fret SNCF, VFLI (filiale privée de la SNCF) et ECR. Un même convoi transportant le fret de plusieurs clients, cela risque, par effet domino, d'entraîner la perte d'autres trafics.

Partout à la SNCF, aux services Fret, Voyageur, Matériel, les suppressions de postes sont de plus en plus massives. En 2015, elles se chiffrent par centaines sur la région. À chaque réorganisation, la SNCF se veut rassurante en disant qu'il n'y aura pas de licenciements et que chacun retrouvera un travail dans le groupe. Mais à force de supprimer des postes, cela va devenir de plus en

plus difficile.

Les travailleurs du Fret sont aussi en colère face aux manœuvres de la SNCF, qui depuis des années répète que l'ouverture à la concurrence est une fatalité voire même une nécessité. Toute cette politique a été faite pour favoriser les entreprises privées, certaines étant elles-mêmes des filiales de la SNCF. Au

nom de la concurrence, les patrons du transport, ceux du privé et de la SNCF, s'apprentent à dégrader les conditions de travail et les salaires de tous les travailleurs du rail, au moment où se négocie la future convention collective du secteur.

Mardi 25 mars un rassemblement a eu lieu devant la direction de la région SNCF à Chambéry

à l'appel de la CGT et Sud Rail, avant la tenue d'un comité d'entreprise régional (CER). Près de 200 cheminots s'y sont retrouvés, en même temps que les salariés du CER, inquiets pour leur avenir eux aussi. Face aux suppressions de postes, il n'y a aucune raison d'accepter le chantage de la SNCF.

Correspondant LO

MoryGlobal : Arcole, le licencié, doit payer

Mardi 31 mars, c'est aux cris de «Arcole voleur», «Arcole assassine Mory», que les travailleurs d'Évreux du groupe MoryGlobal ont manifesté sur leur site. Ce groupe de messagerie est mis en liquidation et 2150 salariés, dont la trentaine du site d'Évreux, sont menacés de licenciement, avec les indemnités minimales, c'est-à-dire trois fois

rien.

Le même groupe, à l'époque Mory Ducros, avait licencié 2 900 travailleurs en 2014. Depuis, l'entreprise a été rachetée par le groupe Arcole, spécialiste de la reprise d'entreprises. Après avoir touché 17,5 millions d'euros d'aides publiques, Arcole a puisé 7,5 millions d'euros dans la trésorerie

de MoryGlobal pour mener ses petites affaires, conduisant MoryGlobal à la liquidation.

Et les travailleurs devraient accepter d'être victimes de ce coup financier, réalisé avec des fonds publics, c'est-à-dire avec la complicité du gouvernement? Pour eux, il n'en est pas question.

Coreespondant LO



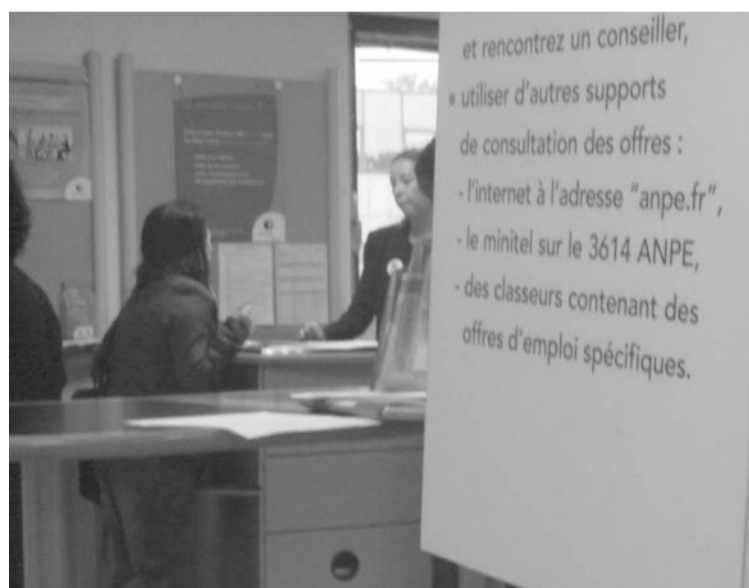
Nos lecteurs écrivent : à propos du « droit d'option » pour les chômeurs

Travaillant à Pôle emploi, je voudrais revenir sur l'évolution des droits rechargeables des chômeurs, dont vous avez parlé dans un article du journal.

Depuis le 1^{er} octobre et la mise en place de ces « droits rechargeables », il n'a pas été facile d'annoncer aux demandeurs d'emploi qu'avant de recalculer leur allocation sur la base de leur dernier contrat, il leur faudrait épuiser la précédente, même lorsqu'elle avait été calculée sur un temps partiel ou un salaire beaucoup plus bas... Selon l'Unedic, ces nouveaux droits « rechargeables » permettent de payer les demandeurs d'emplois plus longtemps mais moins cher, alors que le montant des factures quotidiennes, lui, n'est pas revu à la baisse.

Fin mars, l'Unedic, en traînant la patte, a finalement accepté de revoir un peu les droits rechargeables et d'étendre le « droit d'option », qui existait déjà pour ceux dont les droits avaient été calculés sur un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, à d'autres chômeurs, avec les critères serrés que vous rappelez dans votre article.

Jusqu'à présent, quand nous avions à traiter une demande d'allocation comprenant le droit d'option, le système informatique le détectait automatiquement et générait un courrier explicatif proposant à l'intéressé d'exercer son droit d'option pour recalculer ses droits, fournissant même un comparatif de l'allocation journalière,



Pôle emploi, conseil ou motus et bouche cousue?

suivant l'option retenue.

Lorsque l'Unedic a annoncé à la presse que le droit d'option était élargi à certains demandeurs d'emploi, nous avons cru que les nouveaux concernés

auraient droit au même traitement. Eh bien pas du tout : aucune mise à jour du système informatique n'a été faite et lorsque cette mesure nous a été annoncée, le responsable de mon

agence a mis en avant le fait qu'il n'y aurait aucune rétroactivité et que ce « généreux geste » ne serait accordé qu'aux demandeurs d'emplois en faisant la demande.

Je rappelle qu'à Pôle emploi, nous sommes tous des « conseillers », censés donc donner informations et conseils aux demandeurs d'emplois. Dans le cas du droit d'option, il n'en est plus question, le responsable a même terminé son intervention en déclarant : « Pas de pub »... S'imaginait-il que nous allons nous taire et ne pas expliquer leurs droits aux chômeurs? Dans ce cas il se trompe, et pour une fois « vive la pub »!

Une lectrice (Seine-Saint-Denis)

Sambre et Meuse (Maubeuge) : en lutte contre les licenciements

Samedi 3 avril, plusieurs centaines de manifestants ont parcouru le centre-ville de Maubeuge en soutien aux ouvriers de l'usine Sambre et Meuse menacée de fermeture.

Depuis l'annonce de la liquidation judiciaire de cette fonderie le 18 mars, les travailleurs ont décidé son occupation et ont multiplié les actions pour se faire entendre. L'inquiétude est grande, car si les payes ont été versées jusqu'en février par l'AGS, le régime de garantie des salaires, on ne

sait pas ce qu'il en sera pour la suite. Une association gérant un fonds de solidarité d'urgence a été mise en place sous l'égide de la communauté d'agglomération, fonds abondé par les communes, les CCAS ou les particuliers. Mais pour l'instant personne n'en a bénéficié.

Les négociations se sont

poursuivies avec une entreprise de Douai, Arbel Fauvet Rail (AFR), en vue d'une éventuelle reprise de l'activité, mais le flou demeure sur le nombre d'emplois qui seraient concernés. Ces jours-ci, les travailleurs doivent décider s'ils acceptent de signer un contrat de sécurisation professionnelle (CSP) avec une allocation d'environ 900 euros par mois, et comme perspective de se retrouver de toute façon à

Pôle emploi. Mais seraient exclus de ces contrats les salariés reconnus handicapés, et ils sont un certain nombre dans cette fonderie où les conditions de travail étaient particulièrement dures, et les embauchés de moins d'un an.

Depuis l'annonce de la fermeture, la mobilisation n'a pas cessé. L'accès de l'usine est toujours gardé nuit et jour par les ouvriers. Une journée portes ouvertes a été organisée, pour

que les habitants des communes voisines puissent se rendre compte à la fois du gâchis que représente la fermeture mais aussi des conditions de travail lamentables que devaient accepter les ouvriers.

Les travailleurs de Sambre et Meuse sont bien déterminés à continuer à se mobiliser et se sont donné rendez-vous pour défiler à Paris le 9 avril.

Correspondant LO

Bus de Moulins : grève victorieuse des conducteurs

En grève depuis le 27 mars, les conducteurs de bus de l'agglomération de Moulins ont poursuivi leur mouvement, qui s'est renforcé à partir du 1^{er} avril.

Le lendemain, les grévistes, avec banderoles et drapeaux, allaient assister à l'élection du nouveau président du conseil départemental. C'était l'occasion de faire connaître leur mouvement à tous les élus.

Reçus par un conseiller technique de la communauté d'agglomération de Moulins, ils constataient que ce monsieur avait bien du mal à comprendre leurs conditions de travail. Sur les salaires, il se bornait à justifier les primes plus élevées des cadres « parce qu'ils ont fait plus d'études » ! Or c'est justement sur cette différence de primes entre cadres et conducteurs que portait la revendication de 45 euros par mois de rattrapage pour les conducteurs.

L'arrivée de la DRH pour participer aux négociations était l'occasion d'aborder le paiement des jours de grève. La direction ayant mis huit mois à réagir sur le problème des inégalités de primes, elle était bien responsable de la grève et c'était donc à elle de la payer.

Le vendredi 3 avril, les élus de l'agglomération vinrent à leur tour en visite, mais c'était pour dire qu'ils en discuteraient en réunion mais qu'ils ne pouvaient intervenir dans les questions salariales.

Quant au directeur régional, après avoir beaucoup tergiversé et s'être abrité derrière de prétendus blocages juridiques, il semblait prêt à céder aux

revendications... pour changer d'avis quelques heures plus tard et se contenter de proposer 0,3% d'augmentation tout de suite et 0,2% en septembre, soit à peine plus de sept euros mensuels.

Évidemment, tous les grévistes refusèrent et décidèrent de continuer la grève après le week-end de Pâques.

Le mardi 7 avril, dès 6h30, avec l'aide de l'union locale CGT, aucun bus ne sortait du dépôt et les grévistes étaient encore plus nombreux et déterminés.

Au téléphone, le directeur local déclarait vouloir négocier, tout en envoyant un huissier qui ne put que constater que le dépôt n'était pas bloqué et que les bus auraient pu circuler si quelqu'un avait voulu les conduire.

Devant l'importance de la grève, ce qui n'était pas possible le vendredi le devenait le mardi, et la direction proposait finalement un total d'augmentation atteignant 52,50 euros net mensuels, soit un peu plus que ce que réclamaient les grévistes.

Au bout de dix jours de grève, c'est donc une victoire pour les grévistes, qui ont obtenu l'augmentation et, plus important encore aux yeux de tous, sont parvenus à faire reculer la direction. C'est donc dans l'allégresse générale que la reprise du travail a été décidée.

Correspondant LO

Éboueurs de Colomiers : après trois semaines de grève

Après trois semaines de grève pour les salaires et suite à la menace du tribunal administratif d'envoyer la police, les éboueurs de Colomiers ont repris le travail mardi 7 avril. Les sentiments sont partagés : pour certains c'est un échec, pour les autres une demi-victoire.

En 2009, au moment de leur intégration à la communauté d'agglomération, devenue Toulouse Métropole, ils ont perdu des jours de RTT et des jours fériés, sans pour autant acquérir certaines primes des éboueurs de Toulouse. Aujourd'hui, ils perdent 90 euros par mois, soit 1000 euros par an.

Aussi, depuis le 16 mars, à l'appel du syndicat FAFPT (Fédération autonome de la fonction publique territoriale), c'était la grève, quasiment à 100% pour ceux du matin, à 50% pour ceux du soir. Même des chefs y participaient. Au dépôt d'En Jacca, ils se relayaient jour après jour et les discussions allaient bon train. Certaines voitures klaxonnaient au passage pour

exprimer leur solidarité. Le métier est dur et il faut sortir par tous les temps, sans même de tenue ou de chaussures de rechange.

La réponse de Toulouse Métropole, dont le président est le maire de Toulouse, de droite, a été le plus grand mépris et une plainte auprès du tribunal de grande instance d'abord, puis du tribunal administratif, sous prétexte que les éboueurs bloquaient les camions et que ce serait illégal.

La détermination des travailleurs était forte. Dans les communes où ils assurent la collecte des déchets, les containers ont commencé à déborder et les sacs-poubelles à s'entasser. Des mairies ont essayé de faire appel à des

sociétés privées. Très rapidement, après discussions, les travailleurs appelés par celles-ci n'insistaient pas.

Vendredi 3 avril, les représentants de Toulouse Métropole ont présenté un protocole d'accord : pour bénéficier des primes des éboueurs de Toulouse, il faut être au régime indemnitaire dit 80-20 ou y adhérer individuellement. Autrement dit, 80% de la prime sont effectivement versés, mais les 20% restants sont au bon vouloir de la direction. Pour l'obtenir, il faut être obéissant, ne commettre aucune erreur, n'être jamais en retard ni malade. Et tous les nouveaux recrutés ne bénéficieront pas de certaines primes.

Comme dit l'un des grévistes : « On a perdu une bataille mais pas la guerre ; on a gagné pour les jeunes qui sont au 80-20. » Ils sont une quarantaine sur la centaine d'éboueurs que compte le site de Colomiers.

Correspondant LO

Sanofi - Aramon (Gard) : grève pour les salaires

Depuis le 20 mars, une grande partie des 700 salariés du site Sanofi d'Aramon, surtout les travailleurs en production, en équipes, font deux heures de grève par jour à l'occasion des négociations annuelles sur les salaires.

Ils veulent dire qu'ils en ont assez des salaires bloqués, assez de la politique de la direction sur ce site. Ils demandent l'embauche des travailleurs en contrats précaires et une réelle augmentation de leurs salaires.

Les grévistes se sont rassemblés le 31 mars pour un casse-croûte devant l'entreprise. Des salariés des usines voisines sont venus les saluer.

Le vendredi 3 avril, la direction ne proposait encore aux syndicats que le projet d'embauche en CDI de quelques CDD sur ceux qui travaillent sur le site et l'augmentation de la prime de transport de 20 euros par an.

Indignés, les grévistes ont donc reconduit la grève de deux heures par jour ; une assemblée générale était prévue pour le

mercredi 8 avril.

Quand on connaît le salaire fixe du nouveau directeur général du groupe Sanofi, de 1,2 million d'euros, auquel s'ajoute le salaire variable, sans compter le bonus de bienvenue de deux millions d'euros et autant huit mois plus tard, il y a de quoi se mettre en colère !

Ce sont pourtant bien les salariés du groupe qui permettent à Sanofi de faire des bénéfices à hauteur de 6,8 milliards d'euros, dont la moitié est partie en dividendes.

Correspondant LO

Finances publiques : la grève du nettoyage continue

120 salariés employés par TFN Propreté (groupe Atalian) effectuent chaque soir le nettoyage de vingt-neuf sites des Finances publiques. Le 11 mars, une vingtaine d'entre eux ont commencé une grève, dans les 11^e et 20^e arrondissements de Paris, et à la direction régionale, rue Réaumur. Le 23 mars, l'équipe du centre des Finances du 17^e arrondissement les a rejoints.

Chaque jour, les grévistes décident d'actions pour faire entendre leurs revendications : 16 heures de travail garanti par semaine, un treizième mois, le remboursement de 50% du Pass Navigo, une prime pour laver leur blouse, etc.

Les grévistes s'adressent à leurs collègues de TFN et aux agents des Finances publiques en manifestant devant les centres des Finances publiques, en distribuant des tracts et faisant signer une pétition de soutien. Ils s'adressent

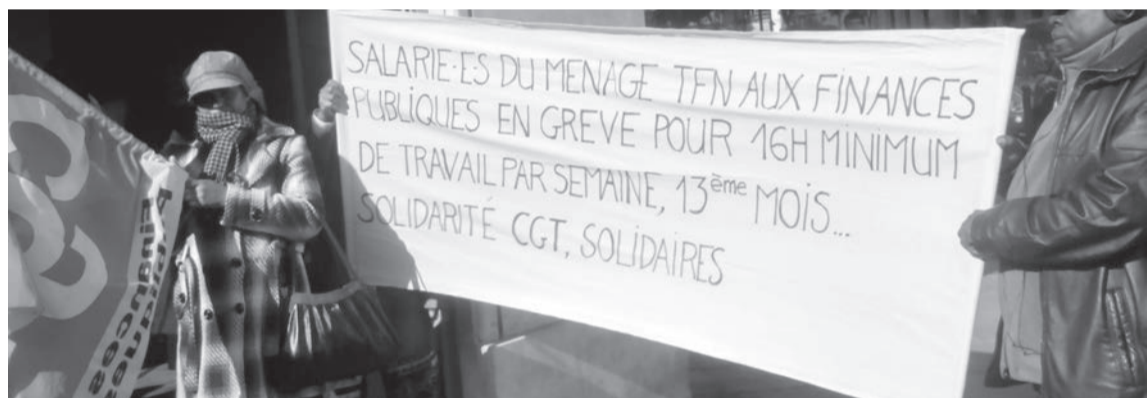
aussi à la direction des Finances publiques et au service des achats de l'État car, comme donneurs d'ordres, ils sont responsables de la sous-traitance du ménage à des multinationales de la propreté. Ils sont donc aussi responsables des salaires entre 400 et 550 euros par mois pour deux à trois heures par jour et des conditions de travail insupportables : il y a en moyenne, par agent TFN, 1400 m² à nettoyer quotidiennement. Une gréviste raconte même qu'en deux

heures et demie, elle doit nettoyer 33 sanitaires ! Les grévistes s'adressent enfin à leur employeur, TFN Propreté, en manifestant devant les sièges de Paris 19^e ou de Vitry.

La saleté s'accumule dans plusieurs services touchés par la grève et le mécontentement des agents des Finances publiques aussi. Ceux-ci sont d'ailleurs très majoritairement solidaires de la grève des salariés du nettoyage.

Après presque un mois de grève, la paie devant être versée vers le 7 avril, une caisse de solidarité a été créée pour permettre de continuer la lutte jusqu'à la victoire. Les grévistes sont déterminés et ne faiblissent pas, conscients de leur bon droit.

Correspondant LO



Groupe Solvay - La Rochelle et Saint-Fons : attaques contre le droit de grève

Au mois de décembre dernier, des mouvements de débrayages reproductibles sur les salaires ont eu lieu dans le groupe Solvay à l'occasion des négociations annuelles obligatoires. Dans certains ateliers de ces usines chimiques où la production se fait en continu, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, les travailleurs postés, en débrayant 2 heures à 4 heures par poste, stoppent complètement la production pour la journée.

La direction de Solvay, qui se prétend championne du dialogue social, a décidé cette fois-ci de faire brutalement pression sur les travailleurs en grève. Elle a décidé, pour de prétendues raisons de sécurité, d'arrêter totalement des ateliers, puis a suspendu les contrats de travail (et donc le salaire) de certains travailleurs, en affirmant ne pas avoir de travail à fournir, ce qui était absolument faux. L'unique but de ces agissements était bien évidemment de mettre fin au mouvement en instaurant un climat de peur.

Ce lock-out a concerné une cinquantaine de salariés à La Rochelle pendant dix jours et une trentaine à Saint-Fons pendant

deux jours, grévistes comme non-grévistes, leur causant des pertes de salaire de plusieurs centaines d'euros. C'est une façon de faire pression sur les travailleurs en lutte, et d'opposer les grévistes aux non-grévistes, ce qui n'a pas empêché la grève de continuer sur le site de La Rochelle.

Face à cette attaque contre le droit de grève, des travailleurs des deux sites, avec le syndicat CGT, ont décidé de poursuivre leurs directions devant les Prud'hommes : le 27 mars, la justice a donné raison à ceux de La Rochelle, estimant que les suspensions des contrats de travail étaient illégales, et condamnant Solvay à payer des

dommages et intérêts aux salariés lésés. Pour le site de Saint-Fons, l'audience s'est déroulée le mercredi 1^{er} avril.

Pour sa défense, la direction de Solvay n'a pas hésité à déformer la réalité et à faire passer les ouvriers pour des irresponsables qui auraient mis en danger la sécurité des biens et des personnes. Ces arguments sont choquants et insupportables à entendre, alors que ce sont les patrons qui réduisent les effectifs, font la course aux économies et augmentent les délais entre deux arrêts techniques des différents ateliers.

Ces tentatives d'intimidation de la direction Solvay, face à des travailleurs qui ne se résignent pas et revendiquent des augmentations de salaire, ne font que rappeler une évidence : elle a besoin des ouvriers pour sortir sa production, et quand ces derniers arrêtent le travail, la machine à produire les profits s'arrête aussi. La force des travailleurs, c'est bien la grève !

Correspondant LO

Europcar International : des salariés en lutte depuis le 19 mars

Depuis le 19 mars, une trentaine de salariés du groupe Europcar International sont en grève sur le site de Voisins-le-Bretonneux, dans les Yvelines. Ils protestent contre la décision d'Europcar d'externaliser leur service informatique à partir d'avril 2015

Cette externalisation est un plan déguisé de suppressions d'emplois ; d'autres suppressions de postes sont aussi en cours à Europcar France dont le siège est sur le même site. La direction ose présenter l'externalisation comme une opportunité dans la carrière des salariés visés ! D'après elle, ils ne perdraient ni leur emploi ni leurs avantages puisqu'il s'agirait d'un simple transfert de contrat dans des SSII (sociétés de services en ingénierie informatique). Mais ceux qui viennent de SSII savent très bien ce que représente un tel retour en arrière.

Devant les manœuvres et l'attitude de la direction, des salariés ont décidé de se mobiliser et de s'organiser. Face au risque de se retrouver au chômage d'ici quelques mois et pour le préjudice subi, ils revendiquent une prime de 50000 euros par personne. Europcar, premier loueur de voitures en Europe, a largement les moyens de payer.

Il a d'abord fallu deux jours de grève pour que le DRH du groupe se déplace sur le site. Il a annoncé qu'il n'y aurait aucune compensation financière. Loin d'être abattus par ce refus, les salariés mobilisés se sont de nouveau réunis et ont décidé de se remettre en grève à partir du 19 mars.

Les grévistes s'adressent régulièrement aux autres salariés d'Europcar International et d'Europcar France, par tracts et par le journal de la grève intitulé

Les raisons de la colère.

La direction n'a rien trouvé de mieux que supprimer l'accès des grévistes à leur messagerie professionnelle. Pour autant, la détermination des grévistes reste intacte et comme ils l'écrivent dans leur journal : « Nous, on ne chôme pas : fabrication de banderoles, manifestation, distribution de tracts, interview de journalistes, réunions entre nous pour faire le point et décider de nos actions, discussion avec les collègues des autres services, etc. »

La direction n'en mène pas large car la production se grippe de plus en plus. Elle cherche des issues de secours en faisant travailler des salariés externes ou d'autres services, mais cela ne suffit pas à empêcher la multiplication des dysfonctionnements. En désespoir de cause, elle essaie par tous les moyens de cacher la vérité aux utilisateurs, aux clients qui cherchent à louer des voitures.

Vendredi 3 avril, le DRH a finalement annoncé une prime de 2000 euros par salarié externalisé avec paiement d'une partie des jours de grève. Devant le refus des grévistes, il a monté la prime à 5000 euros, loin des 50000 euros qu'ils réclament ! Sous prétexte qu'il serait très occupé dans les prochaines semaines, ce monsieur exigeait une réponse immédiate. Il l'a eue : les grévistes ont décidé de continuer leur grève et gardent le moral !

Correspondant LO



Dim, La Halle, André... : des milliers de licenciements

La vague de licenciements se poursuit. Fin mars 2 150 salariés du transporteur Mory-Global étaient jetés à la rue, avec la mise en liquidation de l'entreprise. Ils rejoignaient à Pôle emploi les 2 800 salariés de Mory-Ducros licenciés à peine deux ans avant. Maintenant 400 salariés de Dim, dont 160 à l'usine d'Autun qui en emploie encore un millier, voient leur emploi menacé par la décision de HanesBrands (HBI), le groupe textile américain propriétaire des marques Dim, Playtex et Wonderbra.

Depuis plusieurs années, les salariés de Dim sont les pions d'un Monopoly financier entre des fonds d'investissement et des repreneurs industriels. Ainsi en 2006, après déjà la suppression de 450 emplois en France, Dim était racheté par un fonds d'investissement américain qui

s'empressait de fermer la dernière usine de lingerie en France pour la délocaliser en Roumanie. En 2014, le fonds d'investissement américain revendait Dim pour 400 millions d'euros au groupe HBI, qui vient de décider de continuer à tailler dans les effectifs.

Dans un autre domaine,

celui du prêt-à-porter, des milliers de salariés du groupe La Halle (aux chaussures et aux vêtements) et du chausseur André craignent eux aussi de perdre leur emploi. Cela fait suite à la décision du propriétaire, le groupe Vivarte qui possède aussi Naf Naf, Chevignon et Kookaï, de fermer des boutiques et de supprimer du personnel, le plus souvent à temps partiel. Les syndicats avancent le chiffre de près d'un magasin La Halle sur trois fermé, soit de 200 à 250 sur 600, et de 1 900 postes supprimés. Chez André un tiers à un quart des 160 boutiques fermeraient et 200 à 250 postes seraient supprimés.

Plus de 2 000 personnes seraient ainsi jetées sur le



pavé, soit presque la moitié des salariés des deux enseignes. Le groupe serait en difficulté du fait des choix du nouveau patron, décidé à vendre plus cher pour attirer de nouveaux clients. Mais ces nouveaux clients ne sont pas venus et les anciens sont partis... Et c'est aux salariés, en rien responsables de ces choix dits stratégiques, que le patron présente la note.

Ainsi, d'André à Dim, en passant par la Halle, près de 2 500 salariés perdent

leur emploi en une semaine, venant s'ajouter aux millions de chômeurs dans le pays. Rien n'arrête cette déferlante de licenciements déguisés en plans dits sociaux, départs volontaires et départ en pré-retraite. Quant au gouvernement qui nous parle de reprise, il n'y croit même pas puisqu'il admet qu'elle ne s'accompagne d'aucun recul du chômage, dont les chiffres ne font qu'augmenter.

Cédric DUVAL

Abattoirs de la Manche : une reprise partielle

Le tribunal de commerce de Coutances a validé mardi 31 mars les projets de reprise des abattoirs AIM : le site de Bretagne est repris par un patron qui ne garde que 70 des 179 postes.

Quant aux différents sites de Normandie ils sont repris par une structure provisoire, à laquelle les salariés sont associés, notamment en versant leur prime de licenciement, et qui va évoluer vers une

SCOP (coopérative ouvrière). Dans cette entreprise, 206 des 350 emplois seront maintenus, les autres seront supprimés, par exemple le site de découpe de Vire (sept salariés) ne rouvrira pas. On ne sait

pas qui sera gardé.

Les collectivités locales qui financent le projet ont semble-t-il imposé ces conditions de suppressions d'emplois, qui s'ajoutent aux licenciements en Bretagne.

Les capitalistes de la branche (grande distribution, banques, agroalimentaire...), aidés par les pouvoirs publics, mettent

un couteau sous la gorge en permanence aux travailleurs. Dans cette entreprise, cela faisait bien longtemps qu'on imposait un rythme de travail épuisant, des conditions dangereuses, et qu'on demandait aux travailleurs de se sacrifier « pour que l'entreprise tienne le coup ». Maintenant on leur propose de se sauver eux-mêmes... à 50%.

Cela est scandaleux, même si beaucoup de salariés semblent plutôt soulagés et heureux que l'entreprise perdure avec plusieurs centaines d'emplois, notamment avec l'expérience de la SCOP. Les patrons sont décidément inutiles et nuisibles, et ils le démontrent chaque jour.

Correspondant LO

QUI SOMMES-NOUS ?

Lutte Ouvrière

Union communiste (trotskyste), membre de l'Union communiste internationaliste

L'Union Communiste trotskyste qui publie *Lutte Ouvrière*, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui communisme et socialisme sont le seul avenir pour l'humanité. Celle-ci est menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle, dont la division en classes sociales repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte Ouvrière est éditée par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone: 01 48 10 86 20 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1^{er} janvier 1970 - Gérant: Michel Rodinson. Associés: René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction: Michel Rodinson. - Tirage: 12 000 exemplaires. Impression: Rotos-Presses Numeris, 36, boulevard Robert-Schumann 93190 Livry-Gargan. - Commission paritaire des publications n° 1019 C 85576 - ISSN 0024-7650 - Distribué par les MLP (Messageries lyonnaises de presse) - Dépôt légal avril 2015.

Lutte Ouvrière c/o Éditions d'Avron, 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte Ouvrière (Île-de-France) c/o Éditions d'Avron, 155, avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin. Téléphone: 01 48 10 86 20 - Télécopie: 01 48 10 86 26

Versez à la souscription de Lutte Ouvrière

Pour financer ses activités dans la période qui vient, Lutte Ouvrière ne peut compter que sur ses militants, ses sympathisants, sur tous ceux qui partagent avec nous la conviction qu'il faut mettre fin à l'organisation sociale actuelle basée sur l'exploitation, le profit privé et la concurrence. C'est à eux que nous faisons appel aujourd'hui pour verser à notre souscription.

Merci d'adresser vos dons par chèque libellé à l'ordre de: Association de financement du parti Lutte Ouvrière, en les envoyant à l'adresse

suivante: Lutte Ouvrière, BP 233, 75865 Paris Cedex 18.

Merci aussi de nous indiquer lisiblement vos nom, prénom et adresse pour nous permettre l'envoi du reçu fiscal auquel ce don donnera droit. En effet, les dons à un parti politique, plafonnés par la loi à 7 500 € par an, donnent droit à une réduction d'impôt par la proportion de 66 % de ce don et dans la limite de 20 % du revenu imposable. Ainsi un don de 300 € donnera droit à une réduction d'impôt de 200 €, à

condition que l'impôt sur le revenu dépasse cette somme.

L'association de financement du parti Lutte Ouvrière a été agréée le 30 novembre 2009. Elle est seule habilitée à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7 500 € par an. Tout don supérieur à 150 € doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.



Bulletin d'abonnement

Je souhaite m'abonner à Lutte Ouvrière Lutte de classe
 Nom Prénom
 Adresse
 Code Postal Ville

Ci-joint la somme de :

Chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière ou virement postal : CCP 26 274 60 R Paris à adresser à LUTTE OUVRIÈRE, BP 233, 75865 PARIS Cedex 18

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière		Lutte de classe
	6 mois	Un an	Un an
Destination			
France, Outre-mer	20 €	40 €	15 €
Outre-mer avion	28 €	56 €	17 €
Union européenne de l'Ouest, Suisse	38 €	76 €	21 €
Reste de l'Europe	35 €	70 €	20 €
Amérique du Nord, Proche et Moyen Orient, Asie	42 €	84 €	22 €
Afrique, Amérique centrale et du Sud, Océanie	46 €	91 €	24 €

Envoi sous pli fermé : tarifs sur demande.

Sur internet

www.lutte-ouvriere.org
 www.union-communiste.org
 contact@lutte-ouvriere.org

Vidéos

www.lutte-ouvriere.org/multimedia

Pour les malvoyants

www.lutte-ouvriere-audio.org

Hollande et la croissance: prétexte à de nouveaux cadeaux

Lors d'un déplacement, le vendredi 3 avril, aux Forges de Trie-Château dans l'Oise, Hollande a annoncé de nouveaux cadeaux aux entreprises justifiés, selon lui, par la nécessité d'aider la croissance à créer des emplois.

Il a ainsi indiqué qu'un fonds de « 500 millions d'euros, un demi-milliard, sera directement opérationnel dès le mois prochain » et que « toutes les entreprises qui décideront d'accélérer leurs projets, d'aller plus vite pour investir, se verront accorder un dispositif fiscal qui améliorera leur

trésorerie et la rentabilité de l'opération. »

Ces mesures viennent s'ajouter à toutes celles dont les entreprises ont déjà bien profité, comme le CICE ou le crédit impôt recherche, qui n'ont pas du tout empêché le chômage d'atteindre des niveaux record. Hollande et tous

les politiciens discutent de la croissance, comme si l'emploi, les salaires et les conditions de vie des travailleurs en dépendaient. Ils cherchent à faire oublier que, croissance ou pas, ce sont les patrons qui décident d'embaucher ou de licencier, d'augmenter les salaires ou de les bloquer.

En supposant même que cette croissance revienne, elle signifiera une rentabilité meilleure des entreprises, mais pas une amélioration dans l'emploi

et encore moins une amélioration des salaires et du pouvoir d'achat des classes populaires.

La seule façon pour les travailleurs d'améliorer leur sort sera de toute façon de contraindre le patronat à prendre sur ses profits.

David
Marcil



23, 24 et 25 mai à Presles (Val-d'Oise): la Fête de Lutte Ouvrière



La Fête de Lutte Ouvrière se déroulera à Presles, dans le parc boisé du château de Bellevue, pendant les trois jours du week-end de la Pentecôte, les samedi 23, dimanche 24 et lundi 25 mai. Ce seront trois jours de débats, de musique, de films, de jeux, de spectacles, de découvertes, et l'occasion d'échanger aussi bien avec des voisins qu'avec des camarades venus du bout du monde. Ce seront trois jours de discussions, de rencontre et de détente.

Achetez cartes d'entrée et bons d'achat à prix réduit

Les cartes d'entrée, valables trois jours, sont disponibles. Pour quelques jours encore, jusqu'au 12 avril, la carte est vendue au tarif réduit de 12 euros pour les trois jours. Elle coûtera 15 euros à partir du 13 avril, et 20 euros si vous la prenez à l'entrée. L'entrée est gratuite pour les enfants de moins de 14 ans accompagnés.

Des bons d'achat – d'un pouvoir d'achat de cinq euros, mais vendus quatre euros – sont également disponibles. Vous pouvez vous procurer cartes et bons d'achat, soit auprès de nos camarades, soit en écrivant à : **Lutte Ouvrière BP 233 – 75865 Paris Cedex 18**

Indiquez dans votre courrier le nombre de cartes et de bons d'achat demandés, en joignant un chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière, sans omettre d'indiquer l'adresse d'expédition et un numéro de téléphone. Envoi franco.

Pour venir à la Fête

Le train : 38 minutes depuis la gare du Nord jusqu'à la gare de Presles-Courcelles, puis trajet à pied de 900 mètres pour rejoindre l'entrée de la Fête. Le pass Navigo, dézoné pendant les trois jours de la Pentecôte, permet de se rendre à la Fête **gratuitement**. Sans pass, le prix de l'aller plein tarif est de 5,80€.

Les autocars gratuits : ils font la navette entre la sortie du métro Saint-Denis-Université (terminus de la ligne 13) et l'entrée de la Fête. Les bus circulent les trois jours pendant les mêmes horaires que la Fête, avec un départ toutes les 20 minutes environ, et évitent ainsi les problèmes de stationnement. Le retour est toujours assuré!

La voiture, attention! Presles est un petit village, et le stationnement y est très difficile.

À partir de nombreuses villes de toutes les régions, des départs collectifs, en car ou en train, sont organisés. Renseignez-vous auprès de nos camarades locaux, ou en consultant les pages régionales du site de Lutte Ouvrière.

Des débats

Au chapiteau Karl Marx

Henriette Asséo, auteure de *Les Tsiganes, une destinée européenne* - **Dr Alain Carré**, vice-président de l'association Santé et médecine du travail - **Daniel Kupferstein**, réalisateur du documentaire *Les balles du 14 juillet 1953* et **Maurice Rajsfus**, auteur du livre *1953, un 14 juillet sanglant* - **Mireille Le Van Ho**, auteure de *Des Vietnamiens dans la grande guerre, 50 000 recrues dans les usines françaises* - **Pierre Lemaitre**, auteur du roman (prix Goncourt 2013) *Au revoir là-haut* - **Annie Thébaud-Mony**, présidente de l'association Travail-Santé-Environnement, et auteure de *La Science asservie*.

Au chapiteau scientifique

Aziz Ballouche: l'Homme, artisan des paysages - **Allan Sacha Brun**: le Soleil, notre étoile - **Sylvain Chaty**: balade dans l'Univers - **Thierry Foglizzo**: vie et mort des étoiles - **Martin Giurfa**: le cerveau des abeilles - **Francis Hallé**: l'arbre, la forêt, les végétaux - **Annick Jacq**: la biologie de synthèse - **Étienne Klein**: les grandes questions de l'Univers - **Hubert Krivine**: de l'atome imaginé à l'atome découvert - **André Langaney**: l'espèce humaine, 1000 siècles d'immigration clandestine - **Fabienne Malagnac**: les champignons - **Franck Perez**: voir une cellule vivante en fonctionnement - **Marc Peschanski**: les thérapies géniques - **Fanny Rybak**: la communication sonore chez les animaux - **George Teutsch**: la pilule du lendemain - **Jean-Philippe Uzan**: notre représentation de l'Univers.

Aux temps de la préhistoire

Des origines de l'Homme... aux premiers métallurgistes, les grandes étapes de la préhistoire.

On trouvera différents

ateliers, sur l'art de la chasse, de la taille du silex et les secrets de l'allumage du feu. La reproduction d'un habitat préhistorique et d'un

bas-fourneau en fonctionnement montrera comment les archéologues reconstituent le passé et nous restituent la vie de ces sociétés.

Les films

Deux jours, une nuit, de Jean-Pierre et Luc Dardenne - *Samba*, d'Éric Toledano et Olivier Nakache - *Leviathan*, de Andreï Zvyagnitsev - *Le procès de Viviane Amsalem*, de Shlomi et Ronit Elkabetz - *Black coal*, de Ynan Diao - *Les mineurs de Maracana*, de Raled Desai - *La guerre de l'ombre au Sahara*, de Bob Cohen et Éric Nadler - *Les balles du 14 juillet 1953*, de Daniel Kupferstein - *Les secrets inavouables de nos téléphones portables*, de Martin Bourdot